2024

MEMORANDUM

Économie Emploi Recherche

Le SPW EER moteur de la transition

Wallonie service public SPW

EDIWALL

Préambule

Comme toutes les régions d'Europe, la Wallonie doit faire face à des défis de plus en plus variés, nombreux et complexes dans un environnement en constante évolution. Le tout dans un contexte de modèle sociétal qui se transforme considérablement.

Aujourd'hui, le principal enjeu est d'anticiper ces défis et d'accompagner notre région dans son évolution et dans sa transition.

Par ce mémorandum, le SPW Économie, Emploi, Recherche affiche clairement son ambition : **être moteur de la transition !**

Forts de notre expérience, de notre expertise et de la connaissance de nos écosystèmes, nous entendons jouer pleinement notre rôle de « Services du Gouvernement » dans nos domaines de compétences.

À l'égard du Gouvernement wallon, nous avons deux fonctions principales : celle d'être une force de propositions et de conseils impartiale, constructive et résolument orientée solution, ensuite, celle d'être une force loyale d'exécution et de mise en œuvre des décisions prises par le Gouvernement wallon.

Ce mémorandum s'inscrit pleinement dans notre rôle de conseil et de proposition.

Il comprend 38 propositions concrètes et ambitieuses que nous soumettons à l'ensemble des familles politiques candidates aux élections régionales en vue de la rédaction de la prochaine Déclaration de politique régionale 2024-2029.

Celles-ci ont été partagées et discutées avec différents partenaires afin de nous assurer de leur adéquation avec les attentes et besoins du terrain.

En effet, nous concevons notre mission sur base d'une coopération étroite avec les autres opérateurs et partenaires de nos écosystèmes au sein desquels nous avons, pour rappel, pour rôles de coordonner les acteurs de la constellation, d'être le garant de l'efficience de la chaîne de valeur, d'assurer une veille stratégique, d'impulser des politiques, de réguler, arbitrer et contrôler la production de valeur.

C'est ensemble, Gouvernement, SPW et acteurs des écosystèmes, que nous bâtirons l'avenir de la Wallonie.

Au nom du Comité de Direction,

Lionel Bonjean,
Directeur général

TABLE DES MATIÈRES

Préambule 2
Le SPW Économie,Emploi, Recherche 7
Une démarche de co-construction partenariale 13
Des engagements forts 17
Nos ambitions pour la législature 2024-2029 27

ÉCONOMIE

Activité économique 32
Réglementation relative aux Parcs d'activité économique (PAE) 35
Gestion prospective des espaces affectés aux activités économiques en Wallonie 39
Optimisation des Chèques-entreprises .....
Réforme du Bail commercial 47
Protection IGP des produits artisanaux et industriels 51
Simplification du cadre réglementaire des Licences d'armes 55
Économie sociale 58
Stratégie Alternativ'ES Wallonia 2.0 en matière d'Économie sociale 61
Actualisation des activités IDESS 65
Création d'un chèque Économie sociale 69
Pérennisation de Comptoirs des Ressources Créatives 73

EMPLOI & FORMATION PROFESSIONNELLE

Stratégie **78**

Définition d'une stratégie wallonne de l'emploi et de la formation professionnelle 81

Anticipation des besoins en compétences des entreprises 85

Passerelle vers les opportunités européennes: Wallonia Contact Point Emploi Formation 89

Emploi **92**

Amélioration du dispositif SESAM 95

Promotion des métiers porteurs, des STEAM et du numérique 99

Révision de la réglementation en matière de migration économique 103

Compétences **106**

Réforme des incitants à la formation des travailleurs 109

Amélioration du parcours des adultes peu scolarisés au sein des CISP 113

Aide à la formation des demandeurs d'emploi bénéficiaires des CPAS 117

Amplification du Plan d'inclusion Numérique 121

Renforcement des compétences numériques dès le plus jeune âge : « École numérique » 125

RECHERCHE & INNOVATION

Écosystème de la recherche et de l'innovation **130**
Renforcement de la Stratégie régionale de spécialisation intelligente S3 133
Analyse d'impact des aides à la Recherche 137
Révision du décret Recherche 141
Clarification du rôle des Pôles de compétitivité 145
Massification des Centres de Recherche Agréés 149
Internalisation au sein du SPW EER du National Contact Point 153
Création d'une aide Win4Smart&Easy 157
Renforcement de la stratégie Circular Wallonia 161
Mise en place d'un cadre réglementaire Digital Wallonia 165

TRANSVERSAL

Vision Data centric **170**
Approche «Data Centric» au profit des entreprises wallonnes : le Passeport Entreprise 173
Développement de la Banque de données « Entreprises » 177
Création d'une procédure Fast Track 181
Sécurité **184**
Renforcement de la sécurité économique de la Wallonie 187
Europe & Prospective **190**
Amplification de la Politique de transition industrielle 193
Développement de la prospective et de la stratégie européenne 197
Contrôle & Sanction **202**
Intégration de la sanction dans la législation et les processus 205
Instauration des amendes administratives autonomes 209

Synthèse **213**
Conclusion **222**

LE SPW ÉCONOMIE EMPLOI RECHERCHE

Wallonie économie SPW

Wallonie emploi formation SPW

Wallonie recherche SPW

Le SPW Économie, Emploi, Recherche

Le SPW Économie, Emploi, Recherche conseille et met en œuvre la politique du Gouvernement wallon dans les domaines de l'Économie, de l'Emploi et de la Recherche. Il représente la Wallonie au sein des différents niveaux de pouvoirs et assure le relais des programmes de l'Union européenne dans ses domaines de compétences.

Face aux mutations importantes de notre société, le SPW EER a pour mission de stimuler la création d'entreprises, d'encourager la croissance économique, de soutenir la création et le maintien d'emploi de qualité, ainsi que l'innovation.

En ce qui concerne **l'entrepreneuriat**, nous mettons en place des actions qui visent à simplifier le processus de création d'entreprise. Nous investissons dans des infrastructures propices à la création d'entreprises telles que les incubateurs, les hubs créatifs, les SAACE et les CEI.

Nous soutenons la croissance des entreprises wallonnes au travers de divers outils. Grâce aux chèques-entreprises, elles peuvent être accompagnées d'experts dans leurs projets de croissance tels que la diversification de leurs activités, l'acquisition de nouveaux marchés, la digitalisation de leurs procédures internes, la recherche de financement ou encore l'optimisation de leurs ressources. Par ailleurs, nous accordons des primes à l'investissement pour financer leurs projets d'infrastructure ou l'acquisition de nouveaux équipements. En matière de financement, nous administrons les fonds européens qui sont accordés à des organismes locaux en vue de les octroyer aux entreprises sous forme de financement.

Parallèlement, nous encourageons la collaboration et l'échange au sein du tissu économique wallon en finançant les clusters et les pôles de compétitivité. En outre, nous maintenons et alimentons une banque de données des entreprises wallonnes et nous finançons les parcs d'activités wallons.

Enfin, en cas de travaux de voirie qui impactent les activités d'une entreprise, nous lui octroyons une indemnité visant à compenser la perte de chiffres d'affaires subie.

Nous apportons notre soutien aux villes et aux communes dans leurs efforts visant à revitaliser leurs centres-villes. Nous proposons nos services pour évaluer la vitalité économique de ces zones et proposer des solutions pour les dynamiser. Nous octroyons une prime aux Agences de Développement Centres-villes (ADCV) pour soutenir leurs projets. De plus, nous offrons des primes aux commerces qui choisissent de s'y implanter ou de diversifier leurs activités.

En matière de régulation, nous gérons les accès à la profession avec le jury central et l'octroi des licences de boucher-charcutier. Nos équipes de l'inspection sociale et économique sont également amenées à vérifier que les réglementations sont bien appliquées par les entreprises wallonnes.

Nous gérons les licences pour l'exportation, l'importation et le transit d'armes et de biens à double usage.

Enfin, nous portons une attention particulière au volet de l'économie sociale, celle qui place les humains avant le profit. Nous coordonnons plusieurs outils d'aide à la création, à la croissance et à la gestion de ces entreprises.

En ce qui concerne l'Emploi et la Formation professionnelle, nous participons à la mise en œuvre d'une politique active de l'emploi en Wallonie en gérant les dispositifs destinés à favoriser la création d'emplois et à lutter contre l'exclusion sociale et professionnelle.

En amont du marché de l'emploi, le SPW EER soutient les dispositifs d'orientation tout au long de la vie et assure la promotion des métiers porteurs d'emploi.

Parce que les compétences numériques sont désormais indispensables sur le marché de l'emploi, le département de l'Emploi et de la Formation professionnelle soutient une politique de réduction de la fracture numérique de tous les citoyens wallons quel que soit leur âge.

Le département encourage le développement de la formation professionnelle pour permettre à chacun, et notamment aux plus défavorisés, d'accéder à un emploi. Il veille à renforcer l'insertion des travailleurs sur le marché de l'emploi par le biais de plusieurs dispositifs qu'il régule et/ou finance.

Il joue également un rôle actif au niveau de la migration économique en délivrant les autorisations de travail aux ressortissants non européens, qu'ils soient salariés (permis de travail) ou indépendants (cartes professionnelles).

Il soutient également la création d'emploi durable et d'activité économique à l'échelle locale par le biais notamment des Agences de développement local et des Agences de développement centre-ville, mais aussi en coordonnant les Agences locales pour l'emploi et les entreprises de titres-services. Enfin, pour soutenir l'emploi indépendant, le département mène plusieurs actions favorisant l'entreprenariat.

Dans le secteur de la Recherche et de l'Innovation, le SPW EER soutient, valorise et évalue les projets de recherche appliquée des entreprises, universités, hautes écoles et centres de recherche, au travers d'aides directes ou d'appels à projets. Il assure la diffusion et soutient la sensibilisation aux sciences et techniques auprès des jeunes et du grand public.

Le SPW EER participe au pilotage de la Stratégie de Spécialisation intelligente (S3) afin de soutenir le développement d'écosystèmes d'innovation. Il s'inscrit activement dans des démarches collaboratives européennes telles que la Communauté de pratiques S3 européenne.

Le SPW EER assure une veille juridique dans les matières qui le concerne (dont la législation du bail commercial), il rédige des textes législatifs spécifiques et remet des avis juridiques et d'interprétations, ainsi que des avis juridiques « de première ligne » sur certains marchés publics du SPW Économie, Emploi, Recherche.

En matière d'aides d'État, le SPW EER analyse des dispositifs sous l'aspect « aides d'État » et assure la coordination et la transposition des politiques européennes liées au Marché unique, en relation avec les compétences

du SPW Économie, Emploi, Recherche, notamment la directive Services ou la directive Qualification professionnelle.

Le SPW EER est le point de contact unique (SPOC) du SPW en matière de respect des règles européennes de contrôle des aides d'État. Il assure enfin le suivi juridique des recours et des récupérations en matière économique (gestion du contentieux).

UNE DÉMARCHE DE CO-CONSTRUCTION PARTENARIALE

Une démarche de co-construction partenariale

Ce mémorandum 2024-2029 du SPW EER est le fruit d'une démarche participative impliquant l'ensemble du management, les équipes mais également diverses parties prenantes.

Des ateliers de co-construction, démarrés en octobre 2023, nous ont permis, tout d'abord, de déterminer notre ambition principale, « Être moteur de la transition de la Wallonie », les axes principaux de la stratégie à mettre en œuvre et, enfin, les propositions à soumettre au futur Gouvernement pour rencontrer les enjeux et les défis auxquels la Wallonie est confrontée.

Nos réflexions ont été également alimentées par les mémorandums de différents partenaires et bénéficiaires qui nous ont apporté un éclairage complémentaire sur les enjeux et attentes du terrain.

Enfin, les propositions ont été présentées et discutées avec diverses parties prenantes que nous remercions vivement pour leur collaboration.

Cette approche partenariale était en effet essentielle pour nous assurer que nos propositions permettent de relever les défis de la Wallonie et qu'elles rencontrent les attentes et besoin de nos partenaires externes.

DES ENGAGEMENTS FORTS

Des engagements forts

Parce que nous sommes profondément attachés à notre service au public et à la démocratie parlementaire qui fonde notre État de droit, ce mémorandum repose tout d'abord sur deux engagements fondamentaux.

D'une part, **être une force de propositions et de conseil impartiale, constructive et résolument orientée solution** pour le Gouvernement wallon. Ensuite, être **une force loyale d'exécution et de mise en œuvre** des décisions prises par le Gouvernement wallon.

En retour, nous attendons du Gouvernement wallon et des Cabinets ministériels qui le composent la reconnaissance de notre expertise, du respect envers les agents de notre administration, de la confiance et un soutien dans la mise en œuvre des projets qui seront définis dans la Déclaration de politique régionale.

Ensuite, nous nous engageons auprès de nos partenaires à renforcer davantage **une approche partenariale** et à adopter comme postulat de départ de nos relations avec eux le **principe de confiance**. Par principe de confiance, nous entendons, entre autres, une forte diminution ou une absence de contrôle a priori, mais la possibilité de contrôles a posteriori avec, le cas échéant, une récupération des aides indûment perçues, voire une sanction en cas de fraude.

Enfin, parce que nous y avons contribué avec conviction, nous faisons bien entendu nôtres les engagements repris dans le Mémorandum transversal du Service Public de Wallonie. Ainsi, nous nous engageons plus particulièrement à :

PLACER L'USAGER AU COEUR DE NOTRE APPROCHE :

En simplifiant, en mutualisant et en dématérialisant les démarches administratives

En associant nos bénéficiaires ou leurs représentants dès l'amont de nos projets

En rationalisant et en standardisant autant que possible la gestion des subventions

MOBILISER LES ÉQUIPES ET FAIRE DE CHAQUE AGENT DU SPW EER UN ACTEUR DE LA TRANSITION :

En attirant des talents en phase avec nos valeurs et nos ambitions

En offrant à chaque collaborateur l'opportunité de développer ses compétences

En développant une culture d'entreprise qui vienne soutenir notre vision

En dotant les équipes des outils et du soutien nécessaires pour s'épanouir et remplir leur mission

METTRE EN PLACE UNE ORGANISATION ET UNE GOUVERNANCE QUI NOUS PERMETTENT DE SOUTENIR EFFICACEMENT LES POLITIQUES RÉGIONALES ET D'EXERCER NOS MISSIONS AVEC EFFICACITÉ ET EFFICIENCE :

En convertissant rapidement la DPR en objectifs et priorités

En soutenant activement les Cabinets dans le pilotage des politiques publiques

En collaborant activement et efficacement avec les acteurs de nos écosystèmes

En coopérant étroitement avec les Cabinets pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques régionales

En faisant de l'amélioration continue le fil conducteur de notre action.

DOTER LE SPW ÉCONOMIE, EMPLOI, RECHERCHE D'UNE STRATÉGIE DIGITALE AMBITIEUSE :

En soutenant
la transformation digitale
de nos processus et
de nos dispositifs
en faveur des bénéficiaires

En favorisant une architecture
de services, mais également
de données, interopérable
et interconnectée avec les
acteurs de nos écosystèmes

En érigeant le principe
du « only once »
comme objectif central de notre digitalisation
envers les usagers

Des fondations solides pour des propositions ambitieuses

Ce mémorandum s'inscrit tout d'abord dans la **Vision 2030** du Service Public de Wallonie, dont voici les extraits relatifs aux deux domaines d'action du SPW Économie, Emploi, Recherche :

Travailler/Apprendre – Quelle Proposition de Valeur?

La proposition de valeur du service public pour le domaine « Travailler/Apprendre » est définie selon un positionnement « orientation usager », et selon son anticipation des évolutions de la société d'ici à 2030. Est anticipé une société qui continuera à évoluer de plus en plus rapidement, et dans laquelle la capacité à apprendre pour s'adapter sera fondamentale. A ce titre, l'on s'attend également à ce que les usagers cherchent dès lors des sources d'inspiration et d'information fiables et authentiques.

Le service public apporte de la valeur aux usagers dans le domaine « Travailler/Apprendre » grâce à sa capacité de lecture et de compréhension des évolutions sociétales pour inspirer les prises de décisions politiques; d'écoute des besoins des usagers (entreprises et travailleurs) et d'orchestration des possibilités d'apprentissage et de travail.

A/ L'importance du contexte

Pour définir leur proposition de valeur sont mis en évidence deux éléments clés liés aux besoins 2030:

La notion d'accélération	Accélération des changements dans les dynamiques économiques; rupture et disruption plus fréquentes des modèles d'affaires.
La notion de recherche de l'usager	L'usager (travailleur ou entreprise) cherche plus qu'avant l'inspiration autour de lui; il se connecte, il s'informe, il vérifie l'information avant de décider.

B/ L'importance des mots de la proposition de valeur

[évolution sociétale]	Le service public entend se positionner comme l'organisation la plus pertinente dans la compréhension des changements liés à l'offre et à la demande de certains types d'emplois, les tendances éducationnelles, ainsi que les besoins de formations pour les usagers.
[inspiration pour le politique]	Le service public propose sa valeur ajoutée (issue de sa capacité de recherche) aux décideurs dans leurs bonne compréhension des besoins économiques et sociétaux de la région wallonne.
[capacité d'écoute]	Le service public s'appuie sur sa territorialité étendue pour écouter largement, discerner et activer des leviers nécessaires au maintien de sa modernité.
[capacité d'orchestration]	Le service public met en évidence sa compétence d'orchestration des possibilités de formations et d'apprentissage du citoyen et le sensibilise pour anticiper les enjeux et les besoins de demain, et ainsi permettre une mise à jour des compétences pertinentes.

Travailler/Apprendre – Quel rôle pour le SPW?

Le rôle du SPW est défini dans la constellation pour atteindre l'objectif de la proposition de valeur à l'horizon 2030.

Le SPW, dans le domaine « Travailler/Apprendre », considère qu'il jouera quatre rôles: (1) coordinateur des acteurs de la constellation et garant de l'efficience de la chaîne de valeur et de l'accessibilité; (2) veilleur stratégique; (3) régulateur; et (4) contrôleur

Le SPW se définit comme coordinateur de la constellation. Plus précisément, les participants souhaitent que le SPW soit garant de la chaine de valeur produite par un effort de coordination des missions et des informations.

Le rôle de régulateur est anticipé dans le sens de gérer les autorisations, les agréments vers les opérateurs, mais aussi les usagers directs (ex : permis de travail).

La plus-value du SPW réside dans le fait d'assurer (/vérifier) la qualité des services plutôt que de les opérer. En tant que contrôleur, le SPW est garant de l'efficience des dispositifs, du bon usage des deniers publics par les opérateurs et du respect des droits des travailleurs dont l'emploi est financé par la Région (inspection sociale).

L'efficience de cette chaine de valeur se traduit aussi par une accessibilité simple aux services offerts par la constellation pour usagers.

D'autres éléments pertinents quant au rôle du SPW en 2030:

- Son rôle de coordinateur consiste à agir selon le principe de garantie de la production maximale de valeur de la chaine.
- Son rôle de coordinateur demande d'assurer l'efficacité des missions rendues par les acteurs (dont il fait partie) au travers de leur articulation pertinente.
- Le rôle de coordinateur suppose également une vérification de la capacité à offrir l'accessibilité à la chaîne de valeur et donc aux services proposés par l'écosystème à tous les usagers (entreprises et travailleurs).
- La plus-value du SPW se trouve dans le fait d'assurer une bonne coordination des activités des acteurs de la constellation, plutôt que d'être opérateur des activités.

Entreprendre/Produire – Quelle Proposition de Valeur ?

La proposition de valeur du service public pour le domaine « Entreprendre/Produire » est définie selon un positionnement « orientation usager », et selon son anticipation des évolutions de la société d'ici à 2030. La proposition de valeur est la suivante:

Le service public apporte de la valeur aux usagers dans le domaine « Entreprendre/Produire » grâce à sa capacité à favoriser la production de valeur, dans un cadre régulé, contrôlé, organisé, et praticable, au bénéfice de l'ensemble de la population.

Cette valeur ajoutée impacte la société tout comme les entreprises.

A/ L'importance du contexte

Pour définir leur proposition de valeur, trois éléments clés liés aux besoins 2030 sont mis en évidence:

Besoin d'alignement dans les actions	Il faut assurer une vision et des objectifs communs pour la société wallonne afin de garantir un alignement dans les actions.
Impact sociétal positif des entreprises	Il faut supporter et assister le développement d'entreprises ayant un impact sociétal positif.
Une optique de prévention	Le service public doit réguler/contrôler dans l'optique de la prévention, et non de la sanction.

B/ L'importance des mots de la proposition de valeur

[favoriser la production de valeur]	Le service public entend profiter de sa capacité d'action en utilisant tous les moyens dont il dispose pour mettre à disposition des entreprises des ressources en priorisant les bénéfices sociétaux positifs.
[régulé]	Le service public arbitre et assure l'implémentation de règles définies par le politique pour garantir le respect de l'intérêt public. Il guide sans freiner toute initiative d'entreprenariat.
[contrôlé]	Dans la même logique de protection de l'intérêt public, le service public contrôle. Le service public choisit d'exercer ce contrôle selon une logique de prévention et non de sanction.
[organisé]	Le service public promet, dans une logique d'alignement des actions, de coordonner les différents services afin de s'entendre sur une vision commune. Cela doit également se traduire dans un travail sur la gestion des crises et la capacité à fournir une continuité en cas de crise.
[praticable]	Le service public propose un cadre praticable dans le sens où il met en place des normes réalistes, auxquelles il est possible ou aisé de se conformer pour ceux qui y sont soumis.

Entreprendre/Produire – Quel rôle pour le SPW?

Le rôle du SPW est défini dans la constellation pour atteindre l'objectif de la proposition de valeur à l'horizon 2030.

Le SPW, dans le domaine « Entreprendre/Produire », assure plusieurs rôles : ceux de (1) coordinateur des acteurs de la constellation et garant de l'efficience de la chaîne de valeur et de l'accessibilité ; (2) veilleur stratégique; (3) impulseur des politiques au travers de dispositifs incitatifs; (4) régulateur, arbitre et contrôleur dans la production de valeur, et (5) coach.

Le SPW, en tant que **coordinateur** des acteurs de la constellation (qui eux, ont le contact direct avec les usagers bénéficiaires), est, à ce titre, garant de l'efficience de la chaîne de valeur et de l'accessibilité à tous les usagers aux services et dispositifs en place.

Dans **son rôle de régulateur, d'arbitre et de contrôleur**, le SPW doit assurer la réalisation de sa proposition de valeur dans un cadre contrôlé et régulé.

Le SPW doit assumer **un rôle de veille stratégique** dans le sens où sa position centrale de coordinateur lui permet de proposer une vision stratégique, en ce compris se positionner dans les instances fédérales, européennes et internationales, mais également d'être à même de proposer les améliorations/nouveautés législatives nécessaires.

D'autres éléments pertinents quant au rôle du SPW en 2030:

- A travers une veille stratégique, le SPW apportera une plus-value en prenant véritablement un rôle de conseiller de son écosystème. Afin de mener à bien cette mission, il est important toutefois que la constellation accepte ce rôle de veille et de conseiller stratégique du SPW.

Ensuite, notre démarche reposant sur un principe d'amélioration continue, mais également d'anticipation et d'adaptation à un environnement en constante évolution, les équipes se sont notamment appuyées sur **les résultats de politiques régionales** passées ou encore en cours pour émettre leurs propositions pour l'avenir.

Au rang de celles-ci figure bien évidemment le **Plan de relance de la Wallonie.** Le SPW Économie, Emploi, Recherche intervient principalement dans 3 des 4 programmes d'actions prioritaires (PAP). Dans le PAP n°1 « Sortir de la précarité » notamment dans les projets favorisant l'accès à l'emploi des NEETs et d'amélioration de l'inclusion de tous les Wallons par la réduction de la fracture numérique. Le SPW EER est bien entendu concerné par quasiment l'ensemble des projets du PAP n°2 « Mener une politique économique et industrielle forte et durable » mais également dans le PAP n°4 « Former », par exemple via le projet de mise en place d'un plan coordonné de promotion des métiers/filières/compétences porteurs d'emploi et de sensibilisation aux STEAM .

Ainsi, plusieurs propositions émises dans ce mémorandum consistent à la pérennisation de projets et d'actions menés dans le cadre du Plan de relance de la Wallonie.

Enfin, notre mémorandum, consacré aux domaines d'actions qui sont les nôtres, s'appuie bien entendu sur le **Mémorandum (transversal) 2024 du Service Public de Wallonie.**

NOS AMBITIONS POUR LA LÉGISLATURE 2024-2029

Dans les pages qui suivent, nous présentons **nos 38 ambitions** pour la législature 2024-2029.

Elles sont classées selon quatre thèmes : **économie**, **emploi**, **recherche** et **aspects transversaux**, eux-mêmes déclinés en plusieurs axes.

ÉCONOMIE

ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Afin de poursuivre le soutien à la relance de l'économie wallonne, le SPW EER propose d'adapter plusieurs dispositifs existants pour les mettre en adéquation avec les défis quotidiens rencontrés par les entreprises et les partenaires.

Dans cette optique, le SPW EER propose différentes mesures destinées à renforcer sa contribution au développement économique régional :

- Réformer la réglementation relative aux parcs d'activité économique, avec pour objectif de renforcer l'attractivité, de maintenir un cadre de travail attractif et adapté, tout en affectant les sols de manière optimisée ;

- Évaluer et réformer le dispositif chèques-entreprises dans un objectif d'optimisation tant sur le plan de la pertinence des aides que de l'efficience du dispositif ;

- Revoir complètement la réglementation et les procédures applicables en matière de licences d'armes, de matériel militaire et de biens à double usage de façon notamment à les simplifier et en accélérer le traitement tout en assurant une sécurité juridique.

La structuration et la mise à niveau de l'action de l'administration permettra de rencontrer les besoins du terrain, d'accompagner au mieux le tissu économique en place et de développer celui-ci.

Le SPW EER plaide en outre pour que la Wallonie saisisse l'opportunité qui lui est laissée de répondre aux besoins actuels des bailleurs et des preneurs, via la modernisation du cadre législatif relatif aux baux commerciaux, ou encore de protéger l'indication géographique des produits artisanaux et industriels wallons.

Réglementation relative aux Parcs d'activités économiques (PAE)

Notre ambition

Entreprendre une révision de la réglementation relative au développement des parcs d'activité économique en Wallonie.

État de la situation / besoins et enjeux

Le décret relatif au développement des parcs d'activité économique et son arrêté d'exécution datent de 2017.

La présente proposition de révision se fonde, d'une part, sur divers éléments apparus au cours des 7 années d'application de cette réglementation. En effet, à ce jour, le décret PAE a montré ses limites à plusieurs égards : par rapport à certaines catégories de bénéficiaires, par rapport à son champ d'application, ainsi qu'à diverses contraintes administratives et relevant de normes supérieures (réglementation européenne en matière d'aides d'État).

Elle se fonde, d'autre part, sur l'évolution du contexte dans lequel celle-ci sera amenée à être mise en œuvre dans les prochaines années. Citons entre autres :

- La mise en œuvre des objectifs du Schéma de développement territorial (SDT), comme la réduction de l'artificialisation des sols et de l'étalement urbain ;
- La volonté de réindustrialiser la Wallonie et le besoin sous-jacent en terrains de grande surface ;
- Le déploiement de l'économie circulaire et des symbioses industrielles ;
- La réduction des gaz à effet de serre ;
- La mise en œuvre de l'intermodalité dans le transport des marchandises ;
- L'adaptation des équipements et infrastructures aux enjeux de la double transition.

Enfin, dans un rapport de la Cour des Comptes publié en mars 2023, une série de recommandations ont été formulées à l'égard de la politique de développement des PAE. La mise en œuvre de plusieurs d'entre elles nécessite également une révision de la réglementation.

Il est dès lors proposé de créer un nouveau mécanisme d'intervention, qui soit mieux ciblé sur les objectifs, les bénéficiaires, les caractéristiques techniques, les aspects économiques et administratifs, tout en tenant compte de la portée des projets en question.

L'ambition consiste à pouvoir couvrir des projets de grande ampleur, aux caractéristiques et fonctions multiples en milieu urbanisé ou déjà artificialisé, en liaison avec les centralités, augmenter la résilience des parcs en renforçant leurs équipements pour préserver les entreprises, favoriser la redynamisation des plus anciens parcs, mettre des outils à disposition des opérateurs pour favoriser une densification dans l'occupation des parcs et la récupération d'espace utiles, favoriser la transition énergétique des entreprises par des équipements collectifs et le renforcement des réseaux électriques.

Propositions d'actions concrètes

Établir, à l'attention du Gouvernement, un relevé des pratiques actuelles et réflexions en cours en matière de reconnaissance et de subventionnement des PAE dans des régions comparables à la Wallonie (avec le support du réseau Palme).

Consulter les opérateurs quant à leur vision des pratiques qui pourraient favoriser un développement économique qui soit compatible avec les enjeux actuels en termes d'aménagement du territoire, de protection de l'environnement et de mobilité.

Formuler des propositions d'adaptation du décret et de son arrêté d'exécution sur base des travaux de réflexion déjà menés au cours de la législature 2019-2024 (notamment l'étude de CMS DeBacker) et de ces nouveaux éléments.

Facteurs clés de succès

Prise en compte des besoins du SPW EER et des usagers.

Bénéfices pour le(s) public(s) cible(s)

Pour les opérateurs et les administrations concernées, clarification des dispositions réglementaires.

Pour les entreprises, renforcement de l'attractivité de leurs projets d'investissement et maintien d'un cadre de travail attractif, adapté et répondant à leurs besoins.

Pour le territoire wallon, affectation optimisée des sols entre les différentes fonctions du territoire.

Gestion prospective des espaces affectés aux activités économiques en Wallonie

Notre ambition

Doter la Wallonie,
via le SPW EER,
d'un outil de gestion prospective
et d'aide à la décision
concernant les espaces affectés
aux activités économiques.

État de la situation / besoins et enjeux

Comme l'a mis en évidence un audit finalisé en 2023 par la Cour des Comptes, les capacités actuelles d'analyse et de pilotage de la politique des parcs d'activité économique (PAE) sont limitées par le manque de maîtrise de l'information. Ceci est notamment dû à l'absence d'un système d'information au sein de l'administration ainsi que des disparités dans la qualité et la fiabilité des données reçues ou l'absence d'interopérabilité directe avec des données existantes et potentiellement réexploitables.

Ceci impacte l'évaluation correcte de la réserve de terrains disponibles et, en conséquence, l'évaluation et l'objectivation des besoins. Or c'est un enjeu important dans un contexte de réduction de l'artificialisation. Il en va de même de l'identification des terrains et bâtiments inoccupés.

Par ailleurs, le Gouvernement a adopté le 30.03.2023 le nouveau Schéma de développement du territoire (SDT). Il comprend 20 objectifs qui ont pour finalité l'optimisation spatiale, le développement socio-économique, l'attractivité territoriale, la gestion territoriale, la gestion qualitative du cadre de vie et la maîtrise de la mobilité. Ces objectifs orienteront les décisions régionales et communales en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme à l'horizon 2050. Le SDT propose des mesures concrètes permettant d'optimiser le territoire en maîtrisant l'artificialisation et en luttant contre l'étalement urbain.

Dans ce cadre, la Direction de l'Équipement des parcs d'activité économique (DEPA) aura un rôle important à jouer et ses prérogatives actuelles devront être élargies, en lien avec le suivi du volet économique du SDT. En effet, actuellement, les habilitations dont elle dispose en matière de collecte de données découlent du décret de 02.02.2017 et concernent exclusivement les parcs reconnus dans le cadre de cette réglementation.

Des actions devront être mises en œuvre ou poursuivies de façon à doter la DEPA des outils méthodologies et des RH nécessaires à une mise en œuvre efficace de ces nouvelles missions.

Propositions d'actions concrètes

Mettre en œuvre les outils de cadrage en matière de PAE. Ceci passe par une révision du décret du 02.02.2017 (répondre à des cas particuliers rencontrés au cours des 7 ans d'application, modifications de délais, etc., en restant attentif aux prérogatives du SPW TLPE en la matière.

Développer une stratégie territoriale économique claire permettant d'objectiver le traitement des dossiers. Ceci implique :

- La prise en compte de la dimension territoriale dans la conception des politiques industrielles et économiques en axant davantage leur conception sur des thématiques précises comme la motivation de l'utilité publique, la disponibilité de grands terrains, l'évaluation des besoins, etc. ;
- L'évaluation en continu des besoins tant au niveau régional (masses et grands terrains) qu'au niveau intercommunal ou plus local ;
- L'évaluation des potentialités (SAR, sites pollués, ports autonomes, terrains militaires, SNCB/INFRABEL, réemploi, …) ;

- L'extension de l'analyse des parcs d'activités aux parcs privés et aux entreprises en bordure de parcs existants bénéficiant des infrastructures et du rayonnement de ceux-ci, afin de refléter plus précisément la réalité concrète de la thématique « PAE ».

- Réaliser un état des lieux clair et partagé entre l'administration et les opérateurs en matière d'existant (périmètres de reconnaissance, parcs, données, etc.).

- Développer les systèmes d'information nécessaires (base de données, SI, cartographie, etc.) au bon traitement des informations (annexe 9 du décret), au traitement des dossiers relatifs aux PAE et à la bonne définition de la stratégie régionale.

- Mener une réflexion visant à l'opérationnalisation sur le long terme d'une communication claire et partagée sur l'existant et les disponibilités en vue d'améliorer la visibilité de l'offre de biens immobiliers à destination économique (terrains, bâtiments) pour les candidats investisseurs. .

Facteurs clés de succès

Recours à des outils informatiques performants (un projet est déjà en phase de démarrage sur base du décret actuel).

Intégration au projet, dès le départ, des intercommunales de développement économique, afin d'améliorer la qualité et la complétude des données qu'elles doivent fournir.

Interopérabilité avec d'autres sources de données, comme le GeoPortail (SG), le Passeport Entreprise, la Banque de données « ENTREPRISES », WalSpace (mis en place par l'AdN), … dans le cadre de l'approche Data Centric globale du SPW.

Bénéfices pour le(s) public(s) cible(s)

Pour le GW et d'autres décideurs :

- Mise à disposition d'outils d'aide à la décision et de pilotage en vue de l'objectivation des besoins ;

- Soutien à l'élaboration et au pilotage d'une stratégie de développement spatialisé des activités économiques.

Pour les entreprises, mise à disposition d'une information sur la disponibilité de l'offre.

Pour le territoire wallon, affectation optimisée des sols entre les différentes fonctions du territoire.

Pour les chercheurs, mise à disposition de données pour des travaux et études.

Optimisation des Chèques-entreprises

Notre ambition

Évaluer le dispositif chèques-entreprises en vue de mener une réforme visant l'optimisation tant sur le plan de la pertinence des aides que de l'efficience du dispositif.

État de la situation / besoins et enjeux

Le dispositif des Chèques-entreprises regroupe des aides destinées à inciter les candidats entrepreneurs et les PME à recourir aux conseils stratégiques d'experts spécialisés dans 9 thématiques d'intervention selon leurs besoins à différents stades de leurs activités et projets.

Il est sous-tendu par une plate-forme web où les usagers peuvent solliciter le chèque, le traiter, consulter l'avancement ou fournir des informations. Il alimente une base de données pour une approche stratégique et opérationnelle reposant sur la data. La plate-forme interactive garantit la dématérialisation, la simplification, la transparence et des délais courts.

Des budgets PRW ont permis de :

- Faire entrer la plate-forme dans les outils et standards du SPW-Digital ;
- Fusionner les plateformes chèques et label et créer une liste des fonctionnalités pour la labellisation.

Cela a permis de stabiliser l'outil à moyen terme.

Le périmètre du dispositif incluant des partenaires externes et des possibilités d'essaimages (cfr aides COVID, AMUREBA, chèques loyers) devrait conduire à un modèle d'exploitation et de maintenance financé selon une approche par ventilation des coûts.

Vu les demandes d'accès ainsi que le besoin de rendre le dispositif et l'outil IT conformes au RGPD, les réflexions sur les modèles d'authentification et de partage des données doivent continuer.

Au niveau budgétaire, les ajustements mécaniques par adaptation des taux et plafonds ont pu contenir le besoin de crédits pour financer les différentes thématiques. La stabilisation budgétaire à terme doit s'appuyer sur un ajustement qualitatif du dispositif au terme d'une réflexion sur les politiques et objectifs poursuivis pour chaque thématique

Après évaluation du dispositif, cela nécessitera une révision importante des bases légales et réglementaires.

Une réflexion sur le work-flow de paiement (actuellement effectué par Pluxee) pourrait mener à une internalisation du paiement par le SPW Finances.

La transversalité du dispositif demande une gouvernance structurée. Pour plus de fluidité, pour procéder aux arbitrages et développer la vision stratégique, il est préconisé de relancer les instances de pilotage (Comité de pilotage SPW-EER) et d'orientation (Comité des sponsors élargi) en impliquant tous les niveaux décisionnels concernés (administrations de gestion, organismes associés, services de support, sponsors et décideurs).

Propositions d'actions concrètes

Réaliser une évaluation extérieure.

Refondre complètement le dispositif au départ du décret et de ses arrêtés d'exécution.

Pour accroître la pertinence des aides, ajuster le dispositif sur un plan plus qualitatif au départ d'une réflexion sur les politiques et objectifs poursuivis pour chaque thématique incluant la définition des écosystèmes prestataires adéquats et la définition des dépenses éligibles pour répondre aux besoins rencontrés et aux objectifs liés.

Pour renforcer la soutenabilité budgétaire, ajuster, d'une part, au niveau qualitatif, via une maîtrise plus importante des écosystèmes prestataires et, d'autre part, au niveau quantitatif, via des variables d'ajustement mécaniques (taux, plafonds).

Facteurs clés de succès

Co-construction du modèle et des collaborations, compte tenu de la transversalité du dispositif.

Développement des partenariats d'expertises avec les agences (AdN et WE).

Bénéfices pour le(s) public(s) cible(s)

Pour les petites structures économiques, incitation à recourir aux conseils spécialisés pour augmenter les chances de succès de leurs projets.

Pour le monde de la consultance, soutenabilité d'un dispositif incitatif important.

Pour d'autres niveaux d'intervention et de soutien, garantie de meilleure efficacité de leurs propres dispositifs (aides de second niveau et tours de financement).

Réforme du Bail commercial

Notre ambition

Moderniser la législation sur les baux commerciaux afin de répondre aux besoins actuels des bailleurs et des preneurs

État de la situation / besoins et enjeux

Les baux d'immeubles ou de parties d'immeubles affectés à l'exercice d'un commerce de détail ou à l'activité d'un artisan en contact direct avec le public sont soumis à la loi sur les baux commerciaux du 30.04.1951.

Bien que la compétence fût régionalisée par la loi du 06.01.2014, la Wallonie n'a pas encore fait usage de cette nouvelle compétence, à l'exception de la mise en place d'un bail spécifique de courte durée (durée inférieure à un an). Or la loi du 30.04.1951 mériterait d'être modernisée à l'instar de ce qui a été fait pour le bail de résidence principale ou le bail à ferme.

Ainsi, des loyers fixés de manière claire, en tenant compte des besoins du marché ou d'une indexation en fonction de la PEB bâtiments loués, permettraient de répondre à un besoin actuel des preneurs et des bailleurs. Une procédure simplifiée pour la conclusion ou la résiliation anticipée des contrats afin de répondre à un besoin de simplification administrative serait également utile. Enfin, une prise en compte de situations mixtes dans le cadre du champ d'application de la législation permettrait de tenir compte des politiques wallonnes en favorisant la conclusion de baux commerciaux.

En outre, faute de données disponibles, il est impossible de mener une évaluation sur l'usage (voire l'utilité) des baux de courte durée. Les seules données disponibles concernent les baux de plus d'un an qui doivent être enregistrés auprès du SPF Finances.

Propositions d'actions concrètes

Modifier la législation relative au bail commercial en incluant notamment :

- Des possibilités de modifications relatives au prix du loyer (ex. : index en fonction PEB) ;
- Des précisions concernant les états des lieux et la répartition des charges et des travaux ;
- Des modifications et des dispositions relatives à la durée du bail ;
- La création d'un droit de préemption en cas de vente du local ;
- Une diminution du formalisme pour les renons ou les renouvellements ;
- Créer un observatoire wallon des tendances, des conclusions ou des reconductions des contrats de baux commerciaux en intégrant cet observatoire dans les outils existants.

Facteurs clés de succès

Nouvelle législation claire prenant en compte les politiques régionales (performances énergétiques, centres urbains, ...).

Concertation avec des représentants des bailleurs et des preneurs, ainsi que du monde judiciaire, afin de tenir compte de leur pratique et des points d'attention qui pourraient être soulevés.

Bénéfices pour le(s) public(s) cible(s)

Pour les preneurs (commerçants) et les bailleurs (propriétaires), mise à disposition d'un modèle de bail commercial plus simple d'application, permettant notamment de régler plus facilement des litiges.

Pour les entrepreneurs et les porteurs de projets, meilleure visibilité de la rentabilité de leurs projets en phase avec l'évolution du bâti et des règles qui en découlent.

Protection IGP des produits artisanaux et industriels

Notre ambition

Introduire dans la réglementation wallonne un dispositif concernant la protection de l'indication géographique des produits artisanaux et industriels.

État de la situation / besoins et enjeux

Actuellement, la matière n'est réglementée que par le décret du 07.09.1989 concernant l'appellation d'origine locale et l'appellation d'origine wallonne ainsi que la mise en application en Région wallonne des règlement (C.E.E.) 2081/92 et 2082/92. Ce décret a été partiellement abrogé lors de l'adoption du Code wallon de l'Agriculture (pour le volet denrées alimentaires), à l'exception des deux premiers chapitres, qui concernent des dispositions générales.

À ce jour, deux arrêtés du Gouvernement wallon ont été adoptés afin d'octroyer l'appellation d'origine locale à la « dentelle de Binche » (11.09.1997) et à la pierre bleue dite « petit granit d'âge géologique tournaisien » (20.05.1999).

Le nouveau règlement européen1 (UE) 2023/2411 propose une harmonisation à l'échelle des 27 pays de l'UE de la protection de l'indication géographique des produits artisanaux et industriels. Cependant, le règlement européen, dont le système sera pleinement applicable fin 2025, exige que chaque État membre prévoie en interne la procédure administrative, les conditions de reconnaissance, etc. Il leur est également demandé de désigner « une » autorité compétente pour la phase nationale de la procédure (la 2e phase étant l'obtention de l'autorisation de protéger les activités artisanales et industrielles au niveau européen).

Divers produits artisanaux et industriels pourraient éventuellement bénéficier de cette protection et des avantages qu'on peut en retirer. Citons par exemple les coticules des Ardennes, les étains de Huy, les cristaux du Val-Saint-Lambert, les artisans armuriers liégeois ou encore les produits artisanaux réalisés à base de bois wallon.

Propositions d'actions concrètes

Adopter un nouveau décret afin de répondre aux demandes formulées dans le nouveau règlement européen et prendre un arrêté d'exécution basant la procédure régionale de reconnaissance des IGP. Le Code wallon de l'Agriculture et l'AGW du 14.07.2016 relatif aux systèmes de qualité européens et aux mentions de qualité facultatives régionales, lesquels concernent les produits agricoles et les denrées alimentaires, pourraient servir d'exemple pour la rédaction de ce nouveau texte.

Désigner l'autorité compétente qui représentera la Belgique au sein de l'Union européenne. Pour ce faire, un accord de coopération entre la Flandre, Bruxelles et la Wallonie devrait être conclu.

Mettre en place une protection de nos produits artisanaux et industriels pour les produits entrant dans le champ d'application de la réglementation européenne..

Facteurs clés de succès

Création d'une procédure simplifiée pour la reconnaissance ainsi que la mise en place d'un marketing efficient pour la valorisation des produits protégés.

Communication efficace auprès des entreprises cibles afin de les inciter à se faire reconnaître.

Collaboration avec le SPW ARNE qui a déjà une grande expertise en la matière, pour la mise en œuvre du règlement européen et le suivi de l'adoption des cahiers des charges.

Mise en place d'accords de coopération avec le SPF Économie, la Communauté flamande et la Région Bruxelles-Capitale..

Bénéfices pour le(s) public(s) cible(s)

Pour les entreprises reconnues dans le cadre d'une IGP, cette nouvelle réglementation leur permettra de mettre en évidence leur travail, leur expérience et leur savoir-faire. Cette protection du savoir-faire peut également contribuer à accroître la rentabilité et l'attractivité des professions artisanales traditionnelles. De même, ce peut être un moyen de promotion à l'étranger.

Pour le consommateur, la mise en évidence de la qualité et du caractère local d'un produit wallon lui permettra d'orienter son achat sur base objective.

Pour la Wallonie globalement, la reconnaissance d'une protection spécifique des indications géographiques viserait à sauvegarder et développer le patrimoine culturel dans le secteur artisanal et industriel.

Simplification du cadre réglementaire des Licences d'armes

Notre ambition

Réviser complètement la réglementation et les procédures applicables en matière de licences d'armes, de matériel militaire et de biens à double usage.

État de la situation / besoins et enjeux

La réglementation applicable est source d'insécurité juridique et de problèmes pour l'ordre et la sécurité publics. Le décret du 21.06.2012 et ses arrêtés d'exécution ne transposent pas correctement les directives (risques de procédures d'infractions) et sont lacunaires.

Ainsi, l'agrément régional des firmes actives dans le commerce de matériel militaire n'est pas organisé (toute firme peut actuellement solliciter des licences sans vérification préalable de sa situation légale ou de celle de son actionnariat). Il n'y a aucun contrôle possible des importations intra-UE de matériel militaire. Les dispositions relatives aux exportations vers les États-tiers n'ont jamais été exécutées. Il n'y a pas de possibilité de contrôles, poursuites ou amendes administratives à l'échelle régionale.

La procédure administrative est (très) longue, complexe et peu efficiente notamment au vu du nombre d'intervenants :

- SPW EER/DLA : traitement administratif et suivi de certaines réunions et GT (inter)nationaux ;
- WBI : analyse internationale, suivi de certaines autres réunions et GT (inter)nationaux et secrétariat de la commission d'avis sur les licences d'exportation d'armes ;
- Commission d'avis sur les licences d'exportations d'armes (uniquement pour certains) ;
- GW/MP pour l'octroi ou le refus des licences.

Le suivi des GT et réunions (inter)nationaux par 2 entités distinctes crée un manque de cohérence, ce qui nuit à l'efficience et à l'image de la région.

Le passage en commission d'avis ralentit considérablement le processus (impact économique).

Toutes les décisions – quel que soit le montant ou l'impact – sont signées sur papier par le GW/MP (environ 5.000 documents/an). Contrairement aux autres régions, il n'y a aucune délégation envers l'administration ce qui ralentit inutilement le processus pour les dossiers simples.

Le processus de demande et d'octroi des licences n'est pas dématérialisé contrairement à ce qui existe dans les autres pays ou régions. .

Propositions d'actions concrètes

Adopter un nouveau décret et de nouveaux arrêtés d'exécution afin, notamment :

- De transposer correctement les directives et mettre fin aux procédures d'infractions ;
- De combler les vides juridiques ;
- D'exécuter les dispositions qui doivent l'être ;
- D'implémenter un agrément des opérateurs économiques ;
- De permettre le contrôle de mouvements non couverts actuellement (transit et importation intra EU de matériel militaire) ;
- D'organiser les mouvements temporaires, les renouvellements et les procédures ;
- De supprimer la commission d'avis sur les licences d'exportations d'armes ou revoir son fonctionnement ;
- D'octroyer une délégation partielle à l'administration pour les dossiers « simples », les dossiers de faible valeur, les demandes « hors

licence » et le suivi des questions EU traitées dans le cadre de GT dédiés.

Poursuite des développements du projet LICARMES en vue de prévoir un rapportage complet et sans erreur et la possibilité pour les usagers d'introduire leurs demandes en ligne (guichet unique).

Facteurs clés de succès

Confiance accordée à l'expertise de l'administration (SPW EER/DLA et WBI) en lui confiant la rédaction des nouveaux textes en collaboration avec les services du GW/MP, avec néanmoins la possibilité de faire ponctuellement appel à des experts extérieurs (cabinet d'avocats) pour participer à la rédaction et vérifier les transpositions opérées et l'articulation des textes européens, fédéraux et régionaux.

Mise à disposition de personnel suffisant et qualifié au sein de la Direction (recrutements et revalorisation – voir aussi la proposition « Sécurité économique »).

Cohésion et cohérence des services administratifs en charge de ces matières en opérant la fusion des services dédiés (WBI et SPW EER/DLA) ou le détachement d'agents de WBI auprès du SPW EER/DLA et en institutionnalisant une collaboration avec les services du GW/MP au travers de réunions régulières.

Possibilité pour l'administration de faire appel à des experts extérieurs pour les dossiers les plus sensibles (en lieu et place d'un passage systématique en commission).

Bénéfices pour le(s) public(s) cible(s)

Pour le GW/MP et le SPW EER/DLA : grande simplification administrative et gain d'efficacité, sécurité juridique, possibilité de contrôle accru, limitation des risques politiques et limitation des risques pour l'ordre public, amélioration de l'image nationale et internationale de la région.

Pour les entreprises : équité, simplification administrative, délais clairs et raccourcis.

Pour les citoyens : simplification, sécurité juridique et limitation des risques pour l'ordre public.

Pour les partenaires (notamment WBI) : clarification des rôles de chacun, simplification administrative et des procédures, sécurité juridique.

Pour les autres autorités (nationales et internationales) : simplification administrative, sécurité juridique et limitation des risques pour l'ordre public.

ÉCONOMIE SOCIALE

La Wallonie est une des premières régions d'Europe à avoir reconnu l'économie sociale comme un levier d'action important. En mettant l'humain au centre du modèle économique, elle permet d'amplifier la performance du développement socio-économique de l'ensemble de la Région en visant l'intérêt de la collectivité, le renforcement de la cohésion sociale et le développement durable.

Par sa gouvernance démocratique, son impact social, son modèle de redistribution des profits au bénéfice de tous, l'économie sociale s'inscrit comme un modèle de réponse aux défis des transitions inclusives, vertes et digitales.

Notre région s'est dotée d'outils de développement de l'économie sociale : un décret cadre, un budget propre, des mécanismes d'agrément et de subvention dédiés, des outils publics de financement, et une direction entièrement dédiée au développement et à la promotion de ce modèle économique alternatif au sein du SPW EER : la Direction de l'économie sociale.

Nos propositions d'action visent à continuer de faire de la Wallonie une région modèle et inspirante pour les autres régions en Europe, en étant innovant et en réponse aux différents défis sociétaux et socio-économique que le monde traverse.

Stratégie Alternativ'ES Wallonia 2.0 en matière d'Économie sociale

Notre ambition

Définir et piloter une nouvelle stratégie ambitieuse en matière d'économie sociale.

État de la situation / besoins et enjeux

Lors de la législature 2019-2024, le Gouvernement s'est doté d'une feuille de route et d'une stratégie en matière d'Économie Sociale : Alternativ'ES Wallonia. Celle-ci vise à soutenir la création, le développement et la croissance des entreprises d'économie sociale dans cinq secteurs d'activités prioritaires : circuit court, logement, énergie, culture et réutilisation.

Axes stratégiques :

- Soutenir l'innovation sociale et faciliter le processus de création d'entreprises d'économie sociale ;
- Faciliter le processus de professionnalisation et de changement d'échelle des entreprises d'économie sociale pour renforcer leur impact social ;
- Visibiliser et promouvoir les entreprises d'économie sociale.

À ces axes stratégiques, s'ajoutent dix mesures transversales concrètes, dont le SPW EER (Direction de l'économie sociale) a été chargé du pilotage stratégique et d'en être l'ambassadeur.

Cette stratégie prend fin en 2024. Un enjeu pour la législature 2024-2029 sera de se doter à nouveau d'une vision à moyen et long terme pour l'économie sociale. En définissant des objectifs clairs et identifiés, l'action publique pourra être plus efficace et coordonnée.

Propositions d'actions concrètes

- Évaluer la précédente stratégie.
- Proposer une nouvelle stratégie.
- Mettre en œuvre et piloter la stratégie.

Facteurs clés de succès

Connaissance de l'écosystème et de ses acteurs par la Direction de l'économie sociale, son expertise et excellence opérationnelle (subventions facultatives, appels à projets, suivi et reporting, etc.).

Mise en œuvre de cette stratégie à confier à la Direction de l'économie sociale. En effet, ses missions sont 100% dédiées au développement et à la promotion de l'Économie Sociale en Wallonie.

Mise à disposition d'un budget ambitieux pour mettre en œuvre cette stratégie.

Bénéfices pour le(s) public(s) cible(s)

Pour les décideurs politiques : cette nouvelle stratégie permet de se donner un cap et des objectifs stratégiques, ce qui permettra une meilleure réalisation de la politique publique dédiée à l'Économie sociale.

Pour les acteurs de l'économie sociale, une nouvelle stratégie pourra permettre une action publique favorisant trois niveaux : la création d'entreprises d'économie sociale, leur croissance, et leur visibilité.

Pour les autres acteurs publics, une nouvelle stratégie en matière d'Économie sociale leur permettra d'inscrire leurs services dans une démarche coordonnée avec toutes les parties prenantes, ayant pour objectif de contribuer pleinement au développement et à la promotion de l'économie sociale en Wallonie.

Actualisation des activités IDESS

Notre ambition

Proposer une redéfinition des activités éligibles des IDESS (Initiatives de Développement de l'Emploi Service de Proximité à finalité Sociale), visant à répondre de manière plus efficace aux besoins évolutifs du public précarisé et des IDESS.

État de la situation / besoins et enjeux

Une IDESS est une structure (ASBL, entreprise sociale (ES) ou un CPAS) agréée afin d'offrir à des particuliers habitant en Wallonie des services de proximité : petits travaux dans la maison, entretien des cours et jardins et services destinés à un public précarisé : taxi social, buanderie sociale, magasin social. Datant de 2006, le dispositif IDESS est **obsolète**.

Il est impératif d'ajuster ce dispositif pour qu'il réponde de manière adéquate et proactive aux demandes du public précarisé, des IDESS et aux évolutions du marché du travail.

Propositions d'actions concrètes

Engager un dialogue approfondi avec les parties prenantes (acteurs de l'Économie Sociale) pour faire l'état des lieux et appréhender pleinement les besoins spécifiques.

Proposer une actualisation des missions auprès de la COMES (Commission consultative et d'agrément des entreprises d'économie sociale) et du CWES (Conseil wallon de l'économie sociale) afin de garantir une approche collaborative.

Faire valider par les décideurs politiques les propositions élaborées.

Assurer la faisabilité financière des mesures envisagées via une évaluation budgétaire.

Tester toute extension possible d'activités au moyen de phases pilotes.

Adopter et mettre en œuvre progressivement le dispositif actualisé pour concrétiser cette ambition (modification des bases légales).

Facteurs clés de succès

Adhésion des bénéficiaires.

Intégration réussie des personnes précarisées sur le marché du travail (inspiration de l'expérience « territoire zéro chômeurs »).

Monitoring budgétaire adéquat.

Analyse de faisabilité validée via des projets pilotes.

Bénéfices pour le(s) public(s) cible(s)

Pour les publics concernés : modernisation du dispositif IDESS, offrant des solutions plus précises et adaptées à diverses situations.

Création d'un Chèque Économie sociale

Notre ambition

Créer un dispositif de chèques entreprise spécifique « Économie sociale », en réformant le cadre juridique des aides à l'économie sociale.

État de la situation / besoins et enjeux

Au sein de la Direction de l'Économie sociale, et plus particulièrement dans le pôle d'économie innovante et alternative, le subventionnement se fait via des projets pilotes en économie sociale. Ces subventions constituent un « coup de pouce » aux structures leurs permettant d'être financièrement autonomes à la fin de la période de subvention. Ce dispositif n'est pas pérenne puisqu'il s'agit de subventions facultatives.

Par ailleurs, le processus administratif prend énormément de temps et handicape le bon déroulement des projets. Avoir parfois une attente de plus de 6 mois entre la demande et la notification de la subvention est problématique : les projets prennent du retard et les porteurs doivent demander une prolongation de la période d'éligibilité des dépenses. Il y a un enjeu d'efficacité du soutien public : simplifier la procédure administrative et offrir un service plus adapté à nos usagers.

Dans le cadre du PRW 237 (développer une politique de soutien à la création de sociétés coopératives en Wallonie), deux appels à projets visant à soutenir la pré-création, la création et la diversification des sociétés coopératives ont été mis en œuvre et ont connu un grand succès.

La Direction de l'économie sociale voudrait capitaliser sur le succès de ces dispositifs existants en mettant en place un chèque économie sociale. Il y aurait deux catégories de chèques :

- Chèque création : visant la création de nouvelles coopératives d'économie sociale ;
- Chèque promotion : permettant le développement, la diversification ou la transformation de coopératives déjà bien installées dans l'écosystème de l'économie sociale.

La possibilité d'un partenariat avec un acteur du financement est à l'étude.

Propositions d'actions concrètes

Mettre en œuvre, via un décret, un chèque économie sociale permettant de répondre aux besoins identifiés de l'écosystème en simplifiant le processus administratif. Cela nécessite les actions suivantes :

- Un travail juridique d'élaboration d'un projet de décret et d'AGW pour encadrer le dispositif ;
- Une étude de l'impact budgétaire ;
- L'élaboration des formulaires et processus ;
- La digitalisation (formulaire, back-office) ;
- La co-construction avec WE et les parties prenantes.

Facteurs clés de succès

Adhésion des parties prenantes :

- Écosystème (secteur de l'économie sociale) ;
- Autres directions du SPW qui gèrent déjà des chèques entreprises ;
- Wallonie Entreprendre (programme W.ALTER).

Bénéfices pour le(s) public(s) cible(s)

Pour les bénéficiaires : un outil public d'aide adapté à la demande et gain de temps et d'efficacité par rapport au dispositif des projet pilotes et subventions facultatives.

Pérennisation de Comptoirs des Ressources Créatives

Notre ambition

Mettre en place un dispositif d'agrément et de subventionnement valorisant et développant les Comptoirs des Ressources Créatives (économie sociale – secteur culturel).

État de la situation / besoins et enjeux

Actifs dans 5 villes wallonnes (Charleroi, Liège, Mons, Namur et Verviers), les Comptoirs des Ressources Créatives (CRC) offrent des services matériels et immatériels aux créateurs, notamment :

- Des lieux mutualisés ;
- Du matériel partagé ;
- Des moyens de diffusion ;
- Un accompagnement ;
- Des événements de rencontre.

Les CRC accompagnent tous les créateurs à chaque étape de leur parcours. Ils offrent ainsi une stabilité dans la discontinuité de leur vie professionnelle. Via un modèle participatif, les solutions proposées par les CRC viennent toujours de l'écoute du terrain et répondent souvent à des besoins récurrents.

La Direction de l'économie sociale finance les CRC depuis leur création en 2013. Un premier comptoir a d'abord vu le jour à Liège. Le modèle a ensuite essaimé en Wallonie.

Il est maintenant bien développé et acté dans la feuille de route Alternativ'ES Wallonia. La culture étant l'un des cinq secteurs prioritaires de la stratégie, il est prévu de « valoriser et développer les Comptoirs des Ressources Créatives ».

L'économie de la création, au travers des CRC, sont soutenus depuis maintenant plus de 10 ans par l'économie sociale. Cependant, le mode de financement reste via des subventions facultatives, et donc sujet à des incertitudes annuelles, tant sur la disponibilité budgétaire que sur les objectifs à atteindre à moyen terme. Dès lors, il est proposé d'inscrire le financement dans un dispositif d'agrément et de subvention. Cela amènerait :

- Une prévisibilité budgétaire, tant pour le bénéficiaire que pour la Wallonie ;
- Une stabilisation du financement à moyen terme et une capitalisation des 10 dernières années d'investissement dans l'économie de la création par la Wallonie ;
- L'opportunité d'inscrire des missions précises et des objectifs à atteindre par les structures agréées à moyen terme.

Propositions d'actions concrètes

Mettre en place un dispositif d'agrément et de subventionnement permettant de reconnaître le travail de ces structures et de pérenniser leur développement :

Élaboration d'un projet de décret et d'AGW pour encadrer le dispositif ;

- Étude d'impact budgétaire ;
- Élaboration des formulaires et processus ;
- Digitalisation (formulaire, back-office) ;
- Co-construction avec WE et les parties prenantes.

Facteurs clés de succès

Implication de toutes les parties prenantes, notamment WE (sensibilisation et accompagnement) qui copilote avec le SPW EER, les CRC. L'apport de WE serait intéressant pour définir les livrables et le plan d'action. L'implication des CRC sera déterminante afin d'identifier les missions à couvrir, qui seront définies dans un décret.

Bénéfices pour le(s) public(s) cible(s)

Pour les CRC, transformer 10 ans de subventions facultatives en un dispositif structurel neutre, tout en mettant en place des critères de subventionnement objectifs, en fonction des résultats attendus et de la taille des structures.

Emploi
Réf. 12789 Contactez-nous au
Commercial en immobilier /
Négociateur en immobilier H/F
Présentes dans plus de 32 pays dans le
BOUH composent l'un des plus grands
tional et,incontestablement,le Premier
Présent en France depuis 1993,
est en perpétuel développement
Contactez-nous

EMPLOI

STRATÉGIE

Le paysage wallon de l'emploi et de la formation qualifiante et professionnelle est devenu complexe avec une multiplication des acteurs.

D'une part, il conviendrait de définir le périmètre de l'action et de la responsabilité des acteurs régionaux, communautaires et locaux. D'autre part, la mise en place d'un pilotage stratégique de l'emploi et de la formation professionnelle et de l'enseignement qualifiant est nécessaire. Il impliquerait la collaboration entre les gouvernements, les administrations, les acteurs de l'orientation, de la formation et de l'insertion professionnelle et les partenaires sociaux.

Cela nécessite notamment l'anticipation des besoins en compétences et en main d'œuvre des entreprises. Cela doit se baser sur les études prospectives relatives à l'évolution des emplois et des qualifications avec comme corollaire une évolution de l'offre de formation des acteurs de l'éducation et de la formation.

Le SPW EER propose à cette fin deux mesures :

- Une veille stratégique sur les besoins en compétences des entreprises ;
- La définition d'une stratégie pour l'écosystème Emploi-Formation.

Enfin, la dimension européenne et les opportunités qu'elle offre aux acteurs de l'écosystème Emploi Formation trouve sa concrétisation dans la dynamique mise en œuvre par le Wallonia Contact Point.

Définition d'une stratégie wallonne de l'emploi et de la formation professionnelle

Notre ambition

Renforcer l'articulation entre les différentes missions du système de formation et d'emploi afin d'en assurer la cohérence et l'efficience.

État de la situation / besoins et enjeux

Le paysage wallon de l'emploi et de la formation qualifiante et professionnelle est complexe avec une multiplication des acteurs (établissements et centres de formation, organismes d'orientation, d'information et d'accompagnement, instances de pilotages et de coordination, administrations …). De plus, le contexte de la formation professionnelle et de l'emploi est en constante évolution et doit faire face à de nombreux défis (digitalisation des métiers, pénurie de main d'œuvre, freins à l'emploi, discriminations ...).

Moteur de son écosystème, le SPW EER propose de définir, de façon co-constructive, le périmètre de l'action et de responsabilité des acteurs régionaux, communautaires et locaux et mettre en place un pilotage stratégique de l'emploi, de la formation professionnelle (et de l'enseignement qualifiant) impliquant la collaboration entre les gouvernements, les administrations, les acteurs de l'orientation, la formation et de l'insertion professionnelle et les partenaires sociaux.

Ce travail pourra se baser notamment sur l'état des lieux de l'enseignement qualifiant et de la formation professionnelle réalisé par l'association Agir pour l'Enseignement (APE) à la demande des gouvernements francophones (Wallonie, Fédération Wallonie Bruxelles et Région de Bruxelles-Capitale). Son objectif était de fournir une analyse transversale de l'écosystème dans son ensemble afin d'identifier les principaux défis et opportunités d'actions systémiques.

Cet état des lieux met notamment en avant que « la multiplicité des opérateurs et la concurrence de périmètre sont perçues par beaucoup d'acteurs comme la cause première de plusieurs défis clés : inefficacité de l'offre et coût élevé pour les pouvoirs publics, complexité et confusion pour les acteurs, frein à la coopération entre les opérateurs, inefficience dans l'utilisation des moyens publics (…)». Dans tous les cas cependant, il semble exister un consensus sur la nécessité d'améliorer la complémentarité et l'efficience du déploiement de l'offre entre types d'opérateurs.

Propositions d'actions concrètes

Établir une cartographie de l'offre de formation professionnelle et des dispositifs en matière d'emploi en Wallonie.

Analyser et évaluer les différents dispositifs en termes de résultats et d'impacts en vue de redéfinir le paysage de l'emploi et de la formation professionnelle.

Définir le périmètre d'action des différents opérateurs.

Revoir les accords de coopération entre entités communautaires et régionales.

Mettre en place un pilotage stratégique de l'emploi et de la formation professionnelle régionale.

Facteurs clés de succès

Confiance et volonté de collaborer des acteurs de l'écosystème de l'emploi et de la formation professionnelle et de l'enseignement envers un interlocuteur neutre (le SPW EER).

Vision long terme partagée par tous.

Bénéfices pour le(s) public(s) cible(s)

Pour les entreprises, opérateurs d'emploi et de formation, gouvernements :

- Une plus grande efficience de l'écosystème au bénéfice de entreprises et des citoyens ;
- Une clarification de l'écosystème.

Anticipation des besoins en compétences des entreprises

Notre ambition

Adapter durablement et efficacement l'offre de formation des demandeurs d'emploi et des travailleurs en anticipant de façon concertée les besoins des entreprises.

État de la situation / besoins et enjeux

Aujourd'hui, dans le domaine de l'emploi et de la formation, une série d'acteurs réalisent des missions de veille et de récolte de données et/ou d'anticipation de compétences des entreprises en vue de mettre en place une offre de formation adaptée. Il existe peu de visibilité sur le travail effectué par les uns et les autres. Des informations ne sont pas suffisamment partagées et sont donc sous-exploitées.

Le SPW EER se propose de rassembler ce qui est épars dans une stratégie de veille co-construite avec les acteurs de l'écosystème.

Propositions d'actions concrètes

Animer des groupes de travail avec les acteurs de l'écosystème "emploi-formation" afin d'organiser les échanges d'informations et de planifier de manière concertée et cohérente les travaux menés par tous ces acteurs (et ce dans le prolongement du projet 17 du PRW - mission de veille, de récolte de données et d'anticipation des besoins des entreprises de manière concertée).

Centraliser ces informations, les méthodes de récolte et d'analyse dans une base de données commune à créer.

Facteurs clés de succès

Confiance des acteurs de l'écosystème de l'emploi et de la formation envers un interlocuteur neutre (le SPW EER).

Vision à long terme partagée par tous.

Adaptation dans le temps des modules de formation organisés par les opérateurs agréés et subventionnés par la Wallonie à la lumière des constats et besoins identifiés.

Bénéfices pour le(s) public(s) cible(s)

Pour les entreprises : une meilleure adéquation entre les formations organisées et les besoins actuels et futurs des entreprises..

Passerelle vers les opportunités européennes: Wallonia Contact Point Emploi Formation

Notre ambition

Pérenniser le WCP et renforcer son rôle de catalyseur des opportunités, contacts et potentiels partenariats au bénéfice des acteurs du paysage.

État de la situation / besoins et enjeux

Partant du constat qu'aujourd'hui encore plusieurs acteurs, et particulièrement les moins familiers avec les opportunités européennes, pourraient tirer davantage profit des appels à projets lancés directement par la Commission Européenne, le WCP emploi formation, projet du Plan de Relance de Wallonie, développe au bénéfice des acteurs et opérateurs publics wallons de l'emploi et de la formation professionnelle une triple mission :

- Assurer une veille et identifier les opportunités européennes (hors fonds structurels) pour INFORMER ;
- Développer un réseau européen pour VISIBILISER les bonnes pratiques wallonnes ;
- Rendre accessible, vulgariser les informations et sensibiliser les acteurs wallons à PARTICIPER.

En soutenant les acteurs les plus éloignés, ce dispositif déploie une stratégie adaptée au niveau de maturité des acteurs wallons aidés passant par les différents stades de sensibilisation, de mise en relation, de match-making, d'aide au préprojet, de dépôt de candidature, de diffusion des résultats de projets en cours.

Suivant les besoins exprimés par les acteurs wallons de terrain, le premier enjeu consiste en un déploiement progressif d'un service d'orientation des idées de préprojet en vue de définir le fonds le plus approprié pour le dépôt de candidature. Ensuite, le dispositif vise l'amplification des services de base (veille et sensibilisation aux opportunités européennes, soutien aux candidatures des acteurs wallons, soutien à la visibilité), ainsi que l'ouverture des missions du WCP emploi formation sur le niveau international.

Propositions d'actions concrètes

Amplifier le service de « mise en relation » entre acteurs wallons et homologues européens (objectif 15 acteurs).

Soutenir une participation active dans les événements des programmes et visibiliser des bonnes pratiques de Wallonie (session de peer learning, présentation des appels ...).

Mettre à disposition pour les acteurs du paysage une boîte à outils en soutien au développement de partenariats (appropriation des opportunités, soutien à la vulgarisation ...).

Aider à la diffusion des résultats des projets soutenus par le « WCP emploi formation » et dynamisation des pages sur le site SPW Emploi Formation.

Facteurs clés de succès

Amplification des premiers échanges menés dans le cadre des collaborations avec Wallonie-Bruxelles International (WBI)/Association pour la Promotion de l'Éducation et de la Formation à l'Étranger (APEFE) et ouverture sur les opportunités internationales.

Soutien à la pérennisation des bonnes pratiques identifiées dans les résultats de projets développés dans d'autres opportunités (ex FSE+).

Bénéfices pour le(s) public(s) cible(s)cible(s)

Pour les opérateurs de l'écosystème emploi-formation (y compris le SPW EER) :

- Facilitation de l'accès aux subsides et aux services européens ;
- Augmentation du nombre de candidatures déposées par les acteurs du paysage wallon « emploi formation » ;
- Amélioration de la qualité des candidatures et augmentation du nombre de projets/partenariats acceptés.

EMPLOI

Dans le domaine de l'emploi, les dernières années ont été marquées par une intensification des tensions sur le marché du travail avec un nombre croissant de métiers concernés par des difficultés de recrutement ou de pénuries de main-d'œuvre.

Parallèlement, la faiblesse du taux d'emploi et d'activité et le nombre élevé de demandeurs d'emploi peu qualifiés restent problématiques dans certaines parties de la Wallonie. Les filières de formation porteuses d'emploi attirent peu les jeunes. Les femmes sont sous-représentées dans les métiers techniques et scientifiques et accèdent plus difficilement à des fonctions supérieures. L'intégration des travailleurs étrangers doit être facilitée, car elle permet de répondre en partie aux besoins en compétences des entreprises.

Pour répondre à ces enjeux, le SPW EER souhaite mettre l'accent sur plusieurs mesures :

- Mettre en place une coordination de la promotion des métiers porteurs et des STEAM, développer une stratégie de sensibilisation vers les jeunes, les parents, les enseignants, les acteurs de la formation et de l'orientation, avec un focus particulier sur le public féminin, construire une image positive de ces métiers ;

- Moderniser la réglementation relative à la migration économique pour les travailleurs et les indépendants avec pour objectif la simplification administrative au bénéfice des entreprises ;

- Soutenir les activités des PME en adaptant le dispositif SESAM à l'évolution des entreprises et des métiers.

TOP

Amélioration du dispositif SESAM

Notre ambition

Revoir les textes réglementaires cadrant le dispositif SESAM afin de répondre aux besoins actuels des bénéficiaires.

État de la situation / besoins et enjeux

L'incitant financier « SESAM » a pour objectif de soutenir les petites entreprises qui engagent des demandeurs d'emploi inscrits auprès du FOREM.

Cet incitant se compose d'un montant forfaitaire dégressif sur 3 ans. En outre, il peut être majoré d'un montant complémentaire et non dégressif (bonus) pour l'engagement de demandeurs d'emploi plus fragilisés sur le marché du travail et pour aider les entreprises à engager, particulièrement pour les trois premiers engagements.

Le dispositif SESAM est actuellement cogéré par le SPW EER et le FOREM. Chacune de ces deux entités effectue des opérations bien distinctes et successives.

Les employeurs rencontrent actuellement certaines difficultés dans l'application du décret, comme le remplacement du travailleur dans le cas d'un métier en pénurie. De plus, le délai de 3 ans au cours duquel une nouvelle demande ne peut être introduite à la suite d'un non-respect d'une décision précédente est trop long, ce qui pénalise l'entreprise. Un délai plus court doit être envisagé.

Par ailleurs, les conditions reprises dans le décret ne sont parfois plus en phase avec l'évolution des entreprises et des métiers.

Nous pensons par ailleurs que la gestion du dispositif par le SPW EER seul permettrait un suivi renforcé des décisions et une meilleure gestion budgétaire.

Propositions d'actions concrètes

Réviser et adapter le décret et l'AGW pour répondre à ses différentes évolutions.

Entamer une réflexion quant à la gestion du dispositif par une seule entité afin de faciliter la vie des employeurs, avoir une meilleure cohérence dans la gestion et dans l'évaluation du dispositif.

Facteurs clés de succès

En ce qui concerne la révision du décret et de l'AGW, une collaboration entre le SPW EER, le FOREM et le Cabinet de l'Emploi est nécessaire afin de proposer des modifications cohérentes pour les différents acteurs.

Pour la gestion du dispositif, une évaluation des ressources nécessaires est indispensable pour maintenir le même niveau de service aux employeurs.

Bénéfices pour le(s) public(s) cible(s)

Pour les entreprises :

- Accès plus rapide au subside SESAM ;
- Simplification administrative (une gestion complète du dispositif par le SPW permettrait aux employeurs de n'avoir qu'un seul interlocuteur pour leurs questions et demandes et pour le suivi de leurs dossiers)
- Moins de sanctions.

Promotion des métiers porteurs, des STEAM et du numérique

Notre ambition

Investir dans la promotion des métiers porteurs d'emploi et la sensibilisation aux STEAM et au numérique via le SPW Emploi Formation et le SPW Recherche.

État de la situation / besoins et enjeux

Le SPW EER affirme son engagement à long terme dans la promotion des métiers porteurs et la sensibilisation aux domaines STEAM et au numérique, en particulier à travers la mise en œuvre du projet 13 du Plan de Relance de la Wallonie.

Dans le cadre du projet 13 du Plan de Relance, des mesures ont été mises en place depuis 2022, telles que l'établissement d'un cadastre des acteurs et des actions de la promotion des métiers porteurs et de la diffusion des sciences et techniques, la désignation officielle de WorldSkills Belgium comme agence de communication pour la promotion des métiers techniques et professionnels en Wallonie et le lancement de trois appels à projets visant à financer des initiatives de sensibilisation et de promotion. De plus, des investissements ont été faits dans les « Startech's Days » avec une journée dédiée à l'entourage familial et aux jeunes. Différents évènements, rassemblant les acteurs de ces domaines ont été mis sur pied pour accroître les synergies et la cohérence des actions. Un travail a aussi été entamé pour mettre en place un portail reprenant les initiatives de promotion et de sensibilisation afin de les faire connaître au grand public.

Il est impératif de poursuivre les actions entreprises car les métiers nécessitant des compétences dans le domaine des STEAM et du numérique sont de plus en plus nombreux. Donner envie aux jeunes, aux demandeurs d'emploi et aux travailleurs, tous milieux socio-économiques confondus, et notamment aux jeunes filles et aux (futures) travailleuses, d'être présents dans les domaines d'études, de la formation et les carrières STEAM constitue un enjeu de taille pour la Wallonie. Par ailleurs, le besoin de renforcer l'attractivité des filières porteuses d'emploi, dans son ensemble, aura pour impact de résorber les pénuries et augmenter le taux d'emploi. La crise sanitaire a en effet montré l'importance du secteur des entreprises à profit social et des entreprises de la santé en particulier. Enfin, la dimension "genre" constitue une dimension transversale forte, à prendre en considération, afin de lutter contre les stéréotypes de genre dans l'orientation scolaire et professionnelle.

Propositions d'actions concrètes

Prolongation des actions PRW :

- Développer des initiatives à long terme qui s'inscrivent dans la continuité des actions précédentes et qui tiennent compte des évolutions et des nouveaux défis.
- Collaborer avec WorldSkills pour la communication,
- Apporter un soutien financier aux événements qui mettent en valeur les métiers techniques et technologiques, tels que les Startech's Days.
- Assurer la continuité d'un portail en ligne qui répertorie toutes les actions en cours, les initiatives de sensibilisation aux STEAM et les acteurs impliqués dans ces domaines.
- Organiser des rencontres biannuelles pour le réseautage

Nouvelles actions

- Procéder à une évaluation des actions entreprises dans le cadre du plan de relance, et réflexion sur les futurs projets;
- Mettre en place une stratégie globale pour promouvoir les métiers STEAM, ;
- Créer une cellule spécialisée chargée de coordonner les efforts et de mettre en œuvre des actions concrètes.

Facteurs clés de succès

Notoriété croissante du projet : le projet gagne en visibilité et en reconnaissance, ce qui renforce son impact potentiel. Il est essentiel de continuer à accroître cette visibilité en communicant de manière proactive sur les réalisations et les progrès du projet, ainsi que sur les opportunités qu'il offre.

Collaboration et partenariats : favoriser la collaboration entre les acteurs (gouvernementaux, entreprises, établissements scolaires, société civile) pour maximiser les ressources et élargir l'impact.

Adaptabilité et flexibilité : concevoir des programmes et des stratégies flexibles capables de s'adapter aux changements du marché du travail et des apprenants.

Évaluation continue : réaliser une évaluation régulière pour mesurer l'efficacité et l'impact des actions, et ajuster les stratégies en conséquence.

Utilisation efficace du portail : garantir un accès facile et une utilisation efficace du portail répertoriant les actions et les acteurs des métiers porteurs et de la sensibilisation aux STEAM.

Bénéfices pour le(s) public(s) cible(s)

Pour le public scolaire : une meilleure orientation vers les métiers STEAM dès le jeune âge.

Pour les parents et l'entourage des jeunes : sensibilisation aux métiers STEAM, encouragement au soutien des aspirations.

Pour les enseignants : renforcement des connaissances sur les métiers STEAM, soutien à l'orientation professionnelle des étudiants.

Pour les employeurs et les secteurs professionnels : attraction accrue vers les métiers STEAM et numériques.

Pour les demandeurs d'emploi : acquisition de compétences recherchées.

Pour les acteurs impliqués: rencontres pour renforcer les partenariats et les synergies.

Pour le grand public : sensibilisation à l'importance des métiers techniques et scientifiques.

Révision de la réglementation en matière de migration économique

Notre ambition

Réformer et améliorer les textes légaux et réglementaires de la migration économique en Wallonie

État de la situation / besoins et enjeux

La migration économique permet de répondre aux besoins en compétences et en main-d'œuvre des entreprises et permet de pallier la pénurie de main d'œuvre et de renforcer les investissements étrangers en Wallonie.

La migration économique en Wallonie est aujourd'hui encadrée par des textes distincts (loi du 09.06.1999 d'une part pour les salariés étrangers et loi du 19.02.1965 pour les indépendants étrangers).

Réformer ces textes comme le fait la Région Bruxelles-Capitale actuellement permettrait d'établir une approche de la migration économique globale, intégrée et simplifiée.

Cette révision s'avère également nécessaire afin d'articuler les dispositions régionales avec les accords de coopération en cours d'élaboration, et de les mettre en conformité avec les directives européennes en la matière.

Propositions d'actions concrètes

Fusionner et réécrire ces deux lois en une seule qui couvrirait l'ensemble de la migration économique, quel que soit le statut des travailleurs (salariés ou indépendants), afin de conformer le droit wallon au cadre législatif européen (manquements à la directive 2014/36 sur les saisonniers, transposition de la directive 2021/1883 sur les emplois hautement qualifiés, modifications de la directive permis unique en cours).

Facteurs clés de succès

Concertation et collaboration nécessaires avec les différents acteurs (l'Office national des étrangers, le SPF Emploi, le FOREM, ...). Cette réforme doit s'opérer conjointement avec les différents secteurs afin d'adapter le cadre réglementaire aux réalités des employeurs et à leurs besoins de main-d'œuvre. La migration économique constitue en effet une réponse aux pénuries de main-d'œuvre de plus en plus criantes dans certaines professions.

Bénéfices pour le(s) public(s) cible(s)

Pour les entreprises :

- Favorise les investissements étrangers en Wallonie au travers d'une approche migratoire simple, pratique et adaptée aux nombreux cas de figure ;
- Répond à un besoin de main d'œuvre non-rencontré sur le marché de l'emploi wallon.

COMPÉTENCES

Le développement des compétences constitue un enjeu pour la Wallonie, les Wallonnes et les Wallons. D'une part, il répond aux besoins des entreprises et à leur croissance. D'autre part, il offre la possibilité aux travailleurs de conserver leur emploi ou d'évoluer au sein des entreprises, ce qui constitue un facteur du bien-être au travail. De plus, il permet à chacun et chacune de prendre sa place en tant que citoyen.

Promouvoir l'orientation tout au long de la vie, améliorer des parcours de formation sécurisants à destination des publics faiblement qualifiés, maintenir et développer le niveau de qualification des travailleurs confrontés notamment à la numérisation des méthodes de travail, développer les compétences numériques de nos concitoyens pour favoriser le maintien de leurs droits et celles des jeunes et des enseignants, sont autant de politiques à soutenir dans le futur.

Réforme des incitants à la formation des travailleurs

Notre ambition

Relancer la réforme des incitants à la formation des travailleurs, et digitaliser les dispositifs.

État de la situation / besoins et enjeux

La réforme des incitants à la formation continue des travailleurs n'a malheureusement pas pu aboutir durant la législature 2019-2024.

Pour rappel, l'objectif du Gouvernement, au travers de cette réforme des aides à la formation, était d'augmenter la participation des travailleurs à la formation continue tout au long de la vie tout en basant les incitants à la formation sur les besoins socio-économiques. Ladite réforme s'inscrivait d'ailleurs dans la complémentarité avec l'accord fédéral sur la réforme du marché du travail, qui promeut le droit individuel à la formation en entreprise.

La réforme concernait les 3 trois dispositifs : le Congé-éducation payé, le Chèque-formation, et le Crédit Adaptation.

Le projet de réforme consistait en deux avant-projets de décret, visant à réformer le Congé-Éducation Payé (CEP) et la loi du 01.07.1963 portant instauration d'une indemnité de promotion sociale, ainsi que le décret relatif au Chèque-formation et au Crédit-Adaptation.

En outre, la Cellule Chèque Formation (C-FO) – qui agrée les opérateurs - n'a pour l'instant pas d'outil permettant la digitalisation du dispositif et de ses processus de traitement. En effet, la plateforme « Mon Espace » est actuellement utilisée comme front office centralisant les demandes d'agrément des opérateurs. Néanmoins, aucun back office n'existe pour extraire les données introduites dans le formulaire en ligne vers une plateforme de gestion et ainsi faciliter et accélérer le traitement des demandes avec des procédures automatisées, sans encodage manuel ou autres.

Le traitement des demandes d'agrément se fait donc aujourd'hui encore avec un encodage manuel, des dossiers papiers, des disques durs partagés, des bases de données Excel partagées, des lettres papier, envois postaux, scannages, signataires. Tout ceci ralentit et affecte la qualité du traitement des requêtes chèque-formation.

Les enjeux de réforme et de digitalisation sont donc complémentaires.

Propositions d'ations concrètes

Reprendre les travaux de la réforme : consulter et collaborer avec les différents acteurs (FOREM, IWEPS, AMEF, CESE Wallonie) en vue d'aboutir à l'entrée en vigueur de cette réforme.

Mettre en place une plateforme cogérée par le SPW EER et le FOREM dédiée aux dispositifs Chèque Formation et Congé éducation payé, traitant de la demande d'agrément jusqu'à l'inventaire des modules de formation agréés.

Facteurs clés de succès

Reconnaissance et respect mutuel des prérogatives de chacun des partenaires (SPW EER et FOREM).

Bénéfices pour le(s) public(s) cible(s)

Pour les entreprises :

- Adéquation entre les besoins en compétences des entreprises et l'offre de formation;
- Amélioration et accélération du traitement de leurs demandes.

Pour les travailleurs :

- Plus grande visibilté de l'offre de formation;
- Amélioration de leurs compétences.

Pour les opérateurs de formation :

- Amélioration et accélération du traitement des demandes d'agrément.

Pour les partenaires :

- Amélioration du travail.

Amélioration du parcours des adultes peu scolarisés au sein des CISP

Notre ambition

Renforcer l'employabilité des adultes peu scolarisés en Wallonie par la pérennisation des 3 actions du PRW auprès des CISP : l'accompagnement psychosocial adapté, la mise en place de partenariats structurels et le déploiement d'un label qualité pour les CISP.

État de la situation / besoins et enjeux

En 2019, le SPW EER a bénéficié, via la Commission Européenne, du soutien de l'OCDE dans le but d'entamer une réflexion sur le parcours de renforcement des compétences des adultes peu scolarisés en Wallonie. L'OCDE a ainsi fait part de plusieurs recommandations :

Label qualité : se doter d'un label qualité afin de promouvoir les formations CISP auprès du public mais également pour renforcer l'image du secteur et accroître la confiance entre les différents opérateurs de formation (IFAPME, Promotion Sociale, FOREM, ...) ;

Renforcement des compétences : encourager la mise en place de partenariats pour les parcours de renforcement des compétences en construisant un parcours de filières modulaires intégrées ainsi que la mise en place d'un contrat parcours ;

Renforcement psychosocial : établir un suivi plus spécifique des apprenants en renforçant l'accompagnement psychosocial et pédagogique pour faciliter leur montée en compétences.

En effet, à la suite des différents Comités d'accompagnements relatifs à ce projet, les centres sélectionnés voient déjà les effets bénéfiques sur les stagiaires, tant pour entrer en formation que pour y rester mais également pour les accompagner vers l'emploi ou vers une nouvelle formation en dehors des CISP. Au terme du deuxième appel (fin 2024), ces budgets ne seront plus disponibles et le travail effectué par les assistants sociaux, éducateurs ne pourront plus être poursuivis. L'arrivée du Plan de Relance de la Wallonie (PRW) a permis de tester, via des appels à projets, ces 3 recommandations. Au vu de leur succès, le SPW EER propose de pérenniser ces actions de manière structurelle.

Propositions d'actions concrètes

Déployer ce label qualité dans les CISP au travers d'un comité d'audit indépendant et comprenant opérateurs de formation et acteurs du secteur de l'emploi et de l'insertion.

Aboutir à la création d'un contrat de formation permettant des parcours intégrés (et le mettre en œuvre).

Organiser des filières de formation modulaires pouvant s'intégrer au niveau local.

Pérenniser le renforcement psychosocial de manière structurelle en permettant d'engager une personne spécifiquement dédiée à ce renforcement au sein de chaque centre.

Facteurs clés de succès

Profiter de l'expérience des centres ayant participé aux différents appels à projets afin de répercuter les bonnes pratiques ainsi que les démarches à réaliser en vue de la réussite du projet.

Mise en place d'un comité d'audit neutre et pérenne dans le temps qui permettrait de veiller à ce que le label qualité soit respecté au sein des CISP mais également de maintenir un accompagnement des centres lors de la création du label.

Création d'une nouvelle chambre « Insertion » au sein des Instances Bassins afin de leur permettre de concevoir et de gérer la mise en œuvre des filières modulaires.

Obtention d'un budget supplémentaire pour l'engagement de personnes dédiées à l'accompagnement psychosocial et pédagogique au sein des centres ainsi qu'une modification des textes législatifs permettant de renforcer cet accompagnement.

Collaboration avec le FOREM pour permettre l'obtention d'un contrat F70bis « chapeau » pour l'ensemble des stagiaires souhaitant poursuivre leur parcours en formation auprès d'autres opérateurs de formation.

Obtention d'un budget supplémentaire pour permettre aux stagiaires de bénéficier d'un défraiement durant toute la durée de leur formation.

Collaboration étroite avec les opérateurs publics de formation et mise en commun de leur programme de formation.

Bénéfices pour le(s) public(s) cible(s)

Pour les stagiaires :

- Davantage d'entrées en formations de personnes très fragilisés et précarisées ;
- Un taux moins important d'abandon durant la formation ;
- Un plus haut niveau de compétence et une insertion plus facile/rapide dans la société par l'obtention d'un emploi au terme des formations;
- Un taux plus important de remise à l'emploi ou de poursuite de formation qui permettra d'élever davantage les compétences les stagiaires ;
- Une reconnaissance de la formation CISP auprès d'autres opérateurs de formation pour les stagiaires qui souhaitent continuer leur parcours ;
- Une reconnaissance des formations CISP auprès des employeurs pour faciliter l'intégration des stagiaires sur le marché du travail ;
- 70 bis « chapeau » permettant aux stagiaires de bénéficier du même contrat durant tout leur parcours.

Pour les CISP :

- Reconnaissance de la formation par les autres opérateurs et par les employeurs ;
- Des moyens supplémentaires pour un meilleur accompagnement des stagiaires.

Aide à la formation des demandeurs d'emploi bénéficiaires des CPAS

Notre ambition

Renforcer le dispositif « formation des demandeurs d'emploi bénéficiaires des CPAS ».

État de la situation / besoins et enjeux

L'insertion durable des publics les plus éloignés de l'emploi constitue l'un des plus importants défis de la Wallonie en termes d'emploi et de réduction des inégalités.

La formation professionnelle des demandeurs d'emploi est un levier essentiel pour les aider à retrouver un emploi.

Il est donc important de soutenir les CPAS dans l'organisation d'actions de formation pour leurs bénéficiaires demandeurs d'emploi. Cette formation englobe divers aspects, allant au-delà des formations professionnelles, et inclut des domaines tels que l'alphabétisation, la préparation au permis de conduire, la rédaction de CV…

Le Gouvernement wallon a donc décidé d'allouer au SPW EER, dès 2023, un budget annuel de 1.340.000 € à destination des CPAS situés en Wallonie de langue française afin qu'ils puissent soutenir le processus de formation de ce public fragilisé.

Il faut aussi noter qu'en 2023, il y avait plus de 76.000 bénéficiaires du RIS en Wallonie.

Plusieurs acteurs soutiennent déjà les CPAS dont le SPW IAS.

Propositions d'actions concrètes

Évaluer, en concertation avec les différents acteurs, la mesure actuelle et les éventuels besoins supplémentaires (besoins financiers et dépenses non-couvertes).

Renforcer le dispositif en fonction des besoins identifiés, en cohérence avec les actions menées par d'autres opérateurs de formation.

Mener une réflexion avec le SPW IAS et avec la Direction de l'économie sociale pour améliorer la cohérence entre les subventions octroyées et faire des liens entre les différents dispositifs.

Facteurs clés de succès

Maintien, voir renforcement du budget prévu pour cette subvention.

Bénéfices pour le(s) public(s) cible(s)

Pour les bénéficiaires du CPAS demandeurs d'emploi, une meilleure formation afin de leur permettre de retrouver un emploi.

Pour les CPAS, obtenir des moyens afin d'être mieux outillés pour proposer des formations aux bénéficiaires.

Amplification du Plan d'inclusion numérique

Notre ambition

Oser le numérique pour tous afin que personne ne soit laissé au bord du chemin.

État de la situation / besoins et enjeux

Le plan d'Inclusion Numérique de tous les Wallons (PIN) a été initié en 2019, puis validé par le Gouvernement en 2020. Il a permis l'opérationnalisation de plusieurs projets destinés à favoriser l'inclusion numérique et à réduire la fracture numérique des citoyens.

Selon les différents baromètres réalisés par l'Agence du Numérique et par la Fondation Roi Baudouin, si de plus en plus de personnes disposent maintenant de matériel numérique, un nombre important de personnes se retrouvent de plus en plus malmenées par rapport à cette évolution et un pourcentage risque même de perdre certains droits.

2023 a vu la mise en œuvre et la réalisation de nombreux projets à destination d'opérateurs, de médiateurs numériques, d'ASBL, de communes, de CPAS, etc. Par exemple, la mise en place d'une cartographie des lieux d'inclusion numérique, le déploiement d'un vaste plan de communication, les différentes récoltes de besoins du terrain, la création de nouveaux Espaces Publics Numériques (EPN), le soutien aux ASBL par le biais d'appels à projets, d'appels à manifestations d'intérêts, un projet d'équipement numérique des ménages en cours.

Cette thématique fait partie des projets prioritaires du Plan de Relance Wallon. Certains projets perdureront au-delà de 2024 mais l'inclusion numérique étant devenue un enjeu sociétal, comme cela a été rappelé lors de la conférence européenne dans le cadre de la présidence belge, il est nécessaire de renforcer les initiatives existantes comme les Espaces publiques numériques (EPN) et de poursuivre les projets en cours mais aussi d'en initier de nouveaux répondant aux besoins des citoyens en fracture numérique.

.

Propositions d'actions concrètes

Continuer le projet cartographie par l'ajout de données supplémentaires.

Poursuivre le plan de communication et la sensibilisation à l'inclusion numérique.

Mettre en œuvre le projet de récupération des PC du SPW à destination des publics en fragilité numérique.

Obtenir une subvention structurelle à destination des Espaces Publics Numériques (via l'élaboration d'un décret).

Lancer un troisième appel à projets à destination de publics cibles.

Déployer le partenariat avec Formaform pour l'ouvrir à d'autres partenaires ;

Développer le Portail des médiateurs à destination des médiateurs numériques et aidants numériques.

Déposer la proposition d'une validation de compétence pour le niveau baccalauréat.

Organiser un salon permettant la rencontre entre les opérateurs et les médiateurs de l'inclusion numérique (salon de l'inclusion numérique 2025).

Rédiger une charte de déontologie pour les animateurs d'inclusion numérique.

Facteurs clés de succès

Partenariats forts entre le SPW et le FOREM, l'AdN, le Consortium « validation des compétences », FormaForm, les EPN, etc.

Bénéfices pour le(s) public(s) cible(s)

Pour les citoyens en difficulté avec les usages numériques :

- Une plus grande information du public sur les lieux offrant une aide au numérique ;
- Un renforcement des lieux d'inclusion numérique (proches, accessibles et avec une pédagogie adaptée au public) ;
- Une mise à disposition de matériel pour le public en fracture numérique.

Pour les aidants numériques :

- Une mise à disposition de matériel et outils ;
- La création d'une véritable communauté d'aidants numériques ;
- Le partage et la mise en réseau via les rencontres entre opérateurs ;
- Une reconnaissance de leurs compétences et une mise à disposition de formation.

Renforcement des compétences numériques dès le plus jeune âge : « École numérique »

Notre ambition

Pérenniser et renforcer le dispositif « École numérique ».

État de la situation / besoins et enjeux

Le plan École numérique / Digital Wallonia 4 Education soutient le développement et l'acquisition de compétences numériques de base dès le plus jeune âge. Le plan s'articule autour de deux actions d'envergure, combinant l'installation d'une couverture Wi-Fi de qualité dans les établissements scolaires et la mise à disposition de matériel numérique éducatif répondant aux besoins des enseignants et de la pédagogie numérique. La Wallonie investit dans l'avenir de ses futurs citoyens

Profitant du Plan de relance de la Wallonie (fiche 134), le dispositif École numérique va pouvoir, jusqu'en 2026 :

- Équiper et assurer la maintenance d'un maximum de 1.800 écoles en Wi-Fi ;
- Commander, livrer, installer et assurer la maintenance d'environ 4.800 dossiers d'équipement numérique éducatif (sur une estimation basse de 1.200 dossiers par an).

Les services du dispositif École numérique ne s'arrêtent pas là, car il met également à disposition :

- Une centrale d'achat aux conditions avantageuses pour les écoles et les administrations bénéficiaires ;
- Un service desk permettant aux bénéficiaires d'obtenir une assistance sur les incidents informatiques, avec résolution du problème soit à distance, soit en présentiel ;
- Des conseils personnalisés prodigués par les équipes de terrain.

Par ailleurs, un nouvel accord de coopération est en cours de discussion. Celui-ci redéfinira les contours d'une coopération entre les entités fédérées. Cet accord peut, notamment, déboucher sur la prise en charge d'accords-cadres supplémentaires en procédure ouverte et augmenter la charge de travail de la cellule.

Propositions d'actions concrètes

Pérenniser les efforts en matière de mise à disposition d'équipement numérique éducatif et de connectivité Wi-Fi, en assurant leur maintenance à long terme, en fournissant et en conseillant du matériel sécuritaire et en permettant aux écoles bénéficiaires de s'engager dans une réflexion durable et raisonnée sur leur parc d'équipements.

Améliorer, de façon continue, la transition numérique de la Cellule École numérique, en continuant à développer sa plateforme en ligne.

Renforcer l'accompagnement et l'information offerts aux écoles.

Facteurs clés de succès

Pérennisation du dispositif d'équipement actuel, permettant de se projeter à moyen terme dans une programmation anticipative.

Stabilisation de l'équipe actuelle avec des CDI et intégration de nouveaux talents.

Bénéfices pour le(s) public(s) cible(s)

Pour les établissements scolaires (et leurs élèves) :

- Mise à disposition de connectivité et d'équipement numérique éducatif de qualité ;
- Facilitation des démarches administratives par un accompagnement à échelle humaine et personnalisé selon les besoins réels des bénéficiaires ;
- Prise en charge des incidents via un helpdesk centralisé, suivi des garanties et des licences.

RECHERCHE

ÉCOSYSTÈME DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Pour répondre aux différents défis liés aux crises auxquelles la Wallonie a été confrontée ces dernières années, le Gouvernement wallon a, notamment via son Plan de Relance, mis en place un nombre conséquent de mesures de soutien en matière de recherche et innovation (Circular Wallonia, Stratégie de Spécialisation intelligente (S3), divers appels à projets et mesures spécifiques à destination des entreprises, des Pôles de Compétitivité, en matière de numérique, ...).

L'heure est venue de tirer un bilan de la situation afin d'évaluer, mesure par mesure, via la valorisation de l'expertise interne au SPW EER, avec l'aide d'une société externe spécialisée et le soutien de l'IWEPS, dans quelle mesure ces initiatives ont conduit à l'impact escompté sur le développement économique, social et industriel wallon. Une cartographie du soutien apporté en Wallonie au développement des différentes étapes de maturité d'un projet devrait en outre être réalisée par le SPW EER, afin d'identifier les éventuels doublons et autres « trous dans la raquette ». En particulier, un bilan à mi-parcours de la mise en œuvre de la S3 doit être réalisé et les feuilles de route des Domaines d'Innovation stratégique éventuellement actualisées.

En outre, devant les constats récurrents dénonçant la complexité de l'écosystème en matière de recherche et d'innovation, le Gouvernement a mis en œuvre différentes mesures, visant notamment à la massification des centres de recherche agréés, ou à étudier la possibilité de réinternaliser les activités du National Contact Point au sein du SPW EER.

La S3 actuelle, adoptée pour la période 2021-2027, vise notamment à la constitution d'écosystèmes innovants autour de priorités stratégiques affirmées, sur base des forces distinctives wallonnes, et à la concentration des moyens et des efforts conjoints des acteurs régionaux sur un nombre limité de priorités porteuses d'une ambition forte. À ce titre, elle doit continuer à constituer la boussole de la Wallonie en matière d'innovation et de recherche.

Force est cependant de constater que la lisibilité de l'écosystème pourrait être encore améliorée. À cet effet, une cartographie des activités de soutien à l'innovation offertes par les différents acteurs de l'écosystème pourrait être coordonnée par le SPW EER, afin d'identifier les éventuels aménagements nécessaires dans un objectif d'amélioration de l'efficience du soutien au tissu industriel wallon.

Sur base des conclusions de ces deux évaluations (tant des mécanismes de soutien que de l'écosystème en lui-même) et dans un souci constant de simplification, le SPW EER pourra présenter un constat clair et transversal du paysage actuel en matière de R&I et proposer au Gouvernement les mesures qui s'imposent pour améliorer l'efficacité du soutien public wallon. Les législations en vigueur (par exemple le décret Recherche) devront au besoin être modifiées en conséquence.

Ce sera l'occasion aussi d'envisager la mise en place de nouveaux cadres réglementaires (comme pour le financement des Pôles de compétitivité ou dans le cadre de la Stratégie Digital Wallonia).

Propositions d'action :

- Renforcer la Stratégie régionale de spécialisation intelligente S3;
- Évaluation des mécanismes Recherche;
- Redéfinir le rôle et les missions des Pôles de compétitivité;
- Massification des Centres de recherche agréés.

Renforcement de la Stratégie régionale de spécialisation intelligente S3

Notre ambition

Renforcer la mise en œuvre de la S3 en développant des transversalités internes et externes, développer le monitoring et préparer la prochaine S3 (post-2027)

État de la situation / besoins et enjeux

La Stratégie régionale de spécialisation intelligente (S3) a été adoptée pour la période 2021-2027. Elle constitue le cadre stratégique pour la politique de recherche et d'Innovation et la politique industrielle de la Wallonie. Cette approche permet à chaque région européenne d'identifier et de développer ses propres avantages sur base de ses forces et de son potentiel. Condition d'accès aux Fonds structurels européens, elle concerne l'ensemble des leviers de la politique d'innovation et constitue un élément central du Plan de relance de la Wallonie.

L'enjeu central est maintenant de la mettre en œuvre de manière efficace, en activant les synergies entre leviers publics, et de la conforter comme cadre de référence pour les politiques industrielles et d'innovation de la Wallonie, ce qui implique des collaborations.

Un deuxième enjeu est l'évaluation à mi-parcours de sa mise en œuvre (2025) et la révision éventuelle des feuilles de route des Domaines d'Innovation Stratégiques (DIS) : faut-il redéfinir, ajouter ou abandonner certaines aires stratégiques ?

Il s'agit aussi de tirer le bilan des financements octroyés aux Initiatives d'Innovation Stratégiques (IIS) qui courent jusque mi-2026 (quel modèle pour la S3 sur le long-terme ?), mais également des dispositifs testés à titre pilote (COODEVIIS et UE).

Il s'agit enfin de préparer le terrain en vue de la prochaine génération de S3 ; pour cela il faut disposer de données et d'éléments d'évaluation pertinents, ce qui nécessite des outils de monitoring et d'évaluation.

Ceci est un enjeu européen !

Propositions d'actions concrètes

Faire progressivement évoluer les différents leviers et instruments pertinents pour renforcer leur contribution à la S3 (Pôles, expansion économique, RD&I ...).

Développer des cadres de collaboration et de dialogue avec les organismes pertinents (collaborations horizontales).

Développer les liens avec d'autres stratégies wallonnes.

Évaluer les appels COODEVIIS et celui dédié au soutien aux projets européens des IIS lancés dans le cadre du PRW pour proposer des modalités de financement pérennes le cas échéant.

Développer, sur base du monitoring des acteurs et des projets, et alimenter les capacités d'analyse et de visualisation des écosystèmes d'innovation en Wallonie (intelligence stratégique).

Réaliser une évaluation des Feuilles de Route et de la mise en œuvre de la S3.

Recourir à une expertise externe pour l'évaluation de la S3 (peut-être sous forme d'un appui méthodologique de l'UE dans un 1er temps).

Facteurs clés de succès

Appropriation du cadre de la S3 (cf chantier communication).

Capacité à orienter nos budgets vers des priorités claires.

Développement d'un cadre structuré de collaborations horizontales (GTS3), notamment au sein du SPW.

Mise en œuvre efficace de la stratégie UE, en lien avec la S3.

Consolidation de la Team S3.

Nécessité de disposer d'un outil informatique des permettant d'extraire et d'analyser les données internes (budgétaires et suivi de projets) dans une logique d'intelligence stratégique.

Bénéfices pour le(s) public(s) cible(s)

Pour les acteurs wallons de la Recherche et de l'Innovation :

- Une structuration des écosystèmes innovations, créateurs de valeur ajoutée, d'emplois et d'impacts pour la société ;
- Une visibilisation de la Wallonie à l'UE et retours accrus du budget UE ;
- Une efficacité accrue des politiques publiques et ciblage renforcé des moyens budgétaires ;
- Une crédibilité et visibilité du SPW EER.

Analyse d'impact des aides à la Recherche

Notre ambition

Évaluer l'impact de l'ensemble des dispositifs d'aides à la Recherche pour optimiser la pertinence des aides et l'efficience des dispositifs régionaux et internationaux.

État de la situation / besoins et enjeux

En Wallonie, les enjeux budgétaires sont majeurs pour poursuivre le soutien au système d'innovation reconnu comme performant à l'échelle internationale. Globalement, depuis la mise en œuvre du décret « Recherche » en juillet 2008, les bénéficiaires estiment que l'éventail de soutiens financiers pour mener leurs activités de recherche est assez complet. En revanche, et malgré une première étape de simplification et de clarification de ces aides menée en 2021 dans le cadre de l'un des projets du plan de relance, il apparait que le paysage de ces aides reste encore trop complexe et trop peu lisible, essentiellement pour les soutiens financiers européens à la recherche.

Alors que le décret actuel le prévoit aux articles 117 et suivants, une évaluation de l'impact des mesures de soutien à la recherche n'a encore jamais réellement été menée en Wallonie, sinon de façon très partielle et ponctuelle. L'évaluation constitue cependant l'un des éléments indispensables d'un processus d'amélioration continue. Actuellement, le SPW EER ne dispose pas de l'infrastructure informatique permettant la gestion des données. Il s'agit ici de pouvoir recueillir et gérer nous-mêmes les données et disposer d'une autonomie stratégique à ce sujet.

En cette période où les enjeux budgétaires sont majeurs, une évaluation de l'impact des soutiens financiers à la recherche sera un outil indispensable pour la prise de décision par le Gouvernement. Celui-ci pourra, grâce à des données objectivées, décider de maintenir, renforcer ou supprimer l'action publique selon les cas. Cet outil permettra d'éviter une dispersion de moyens et justifiera une intensification des efforts sur les secteurs et projets porteurs pour la Wallonie.

Le momentum s'avère particulièrement intéressant. En effet, cette évaluation intégrera les constats relatifs aux dispositifs historiques, ceux issus de la mise en œuvre progressive de la stratégie de spécialisation intelligente, et les résultats des actions soutenues dans le cadre du plan de relance actuel. Cette évaluation permettra ainsi d'identifier les programmes et projets présentant les retombées les plus porteuses pour la région et de préserver les moyens budgétaires afin d'assurer le redéploiement économique et sociétal de la Wallonie.

Propositions d'actions concrètes

Établir la cartographie du paysage des aides à la recherche en Wallonie, en interne au SPW et plus largement, chez l'ensemble des acteurs privés et publics wallons, voire fédéraux.

Renforcer la consultation systématique des bénéficiaires.

Mettre en place une évaluation ex-post objective permettant au SPW EER de récolter les données utiles à cette évaluation, leur traitement et la réalisation de statistiques prospectives. Il s'agit d'en assurer le contrôle et de garantir la pérennité et la qualité des statistiques produites.

Structurer la récolte et la détention des données en matière de recherche au niveau wallon.

Explorer cette analyse d'impact en accord avec la future déclaration de politique régionale :

- Réformer le décret « recherche » et son arrêté d'exécution vieux de plus de 15 ans, notamment le réactualiser pour le rendre plus lisible

- Réduire le décalage par rapport à l'écosystème actuel de la recherche en Wallonie.

Facteurs clés de succès

Évaluation de l'opérationnalisation de la S3 et des projets du PRW. L'analyse de leur impact permettra de répondre aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux de la Wallonie. Elle devra poursuivre le soutien à une série de domaines stratégiques tels qu'ils sont prévus dans la S3. Ce soutien pourrait même s'envisager de façon structurelle en suivi des effets du plan de relance.

Renforcement, par l'arrivée de nouveaux agents, des compétences statistiques de la Direction de l'Analyse financière.

Réalisation d'une analyse d'impact avec du recul et donc à mener par une entreprise externe. L'ensemble des partenaires de l'écosystème de la recherche en Wallonie doivent être consultés et impliqués dans cette analyse.

Bénéfices pour le(s) public(s) cible(s)

Pour le Gouvernement wallon, cette analyse d'impact constituera un outil d'aide à la décision pour identifier les thématiques porteuses via une stratégie à long terme avec, in fine, une meilleure gestion des deniers publics.

Pour le SPW EER, elle aboutira à une réforme globale de la réglementation des aides à la recherche.

Pour les entreprises, les universités et les Centres de recherche, elle permettra d'être soutenus dans les thématiques qui seront identifiées comme étant les plus porteuses.

Révision du décret Recherche

Notre ambition

Rendre le décret Recherche et son arrêté d'exécution plus adaptés aux enjeux politiques et internationaux évolutifs et mieux répondre aux attentes des bénéficiaires en matière de simplification et de digitalisation des procédures

État de la situation / besoins et enjeux

L'actuel décret relatif au soutien de la recherche, du développement et de l'innovation ainsi que son arrêté d'exécution datent de juillet 2008. Différentes modifications sont intervenues entre temps, le complexifiant et le rendant anachronique vis-à-vis de l'évolution de l'écosystème de la recherche en Wallonie durant ces 15 dernières années.

Aujourd'hui, il ne garantit plus aux bénéficiaires, ni au SPW EER, une réponse satisfaisante et une sécurité juridique suffisante face aux contraintes et attentes grandissantes en matière de contrôle des financements qu'ils soient ex-ante ou ex-post.

Il est notamment essentiel et urgent de rendre nos textes compatibles avec les exigences européennes en matière de réglementation sur les aides d'État sous peine d'être épinglé par la Commission européenne pour divers manquements. Ce qui aurait pour conséquences de mettre en difficulté le Gouvernement, mais également les bénéficiaires des aides, en cas d'exigence de remboursement de subsides.

Le prochain décret devra s'inscrire dans la dynamique actuelle de transition durable. De plus, il devra définir de façon plus claire et plus lisible les différents mécanismes de soutien dont la complémentarité devrait encore être renforcée. Il devra répondre concrètement aux recommandations qui seront émises lors de l'analyse d'impact des mécanismes d'aide à la recherche (Voir « Évaluation en continu des aides à la recherche »).

Une attention particulière devra également être portée sur la recherche de mécanismes d'accompagnement qui pourront s'affranchir de la programmation des fonds européens ; ceux-ci pouvant, à l'avenir, être de moins en moins favorables à la Wallonie.

Propositions d'actions concrètes

Cette révision s'envisage en 2 temps.

Dans un premier temps, intégrer très rapidement dans les textes les dispositions pour lesquelles le SPW EER se trouve actuellement en défaut pour répondre aux différentes recommandations émanant des autorités de contrôle régionale et européenne :

- Consulter les forces vives en interne avec l'appui des partenaires historiques de l'écosystème de la recherche en Wallonie et sur base d'un benchmark (Flandre, Bruxelles-Capitale, …) ;

- Établir une première série de propositions de modifications des dispositions réglementaires tenant compte de la réglementation européenne applicable en la matière ; elles seront soumises au Ministre en charge de la Recherche dès la mise en place du Gouvernement ;

- Rédiger une analyse exhaustive des dispositions réglementaires actuellement présentes dans le décret Recherche, mais qui ne sont pas appliquées concrètement.

Dans un second temps, analyser l'impact des mécanismes d'aide à la recherche qu'il faudra entamer dès le début de la législature . Ce chantier-ci est d'importance.

Exploiter effectivement les résultats ne s'effectuera qu'à moyen terme, reportant la finalisation de la réforme à 2027 au plus tôt.

Facteurs clés de succès

Cohérence qui permette une application aux dispositifs d'aides européens et pas uniquement aux mécanismes subventionnés par la Wallonie, ce qui permettra de favoriser l'ouverture à l'international pour l'ensemble des acteurs de la recherche en Wallonie.

Prise en compte dans la réforme des critères d'agrément des centres de recherche repris dans l'arrêté d'application du décret.

Soutien de la réforme pour une série de domaines stratégiques tels qu'ils sont prévus dans la S3.

Nécessité de consulter l'ensemble des partenaires de l'écosystème de la recherche en Wallonie pour connaître leurs attentes (universités, hautes écoles, centres de recherche, pôles, Wallonie Entreprendre, CESE-W ...).

Intégration des dispositions en matière de sécurité des données à caractère confidentiel en cours d'implémentation dans les administrations.

Bénéfices pour le(s) public(s) cible(s)

Pour les bénéficiaires (universités, hautes écoles, entreprises, centres de recherche agréés), la nouvelle réglementation permettra une meilleure lisibilité des aides et intégrera des dispositions favorisant la simplification administrative dans les limites de ce que prévoient nos autorités de contrôle.

Clarification du rôle des Pôles de compétitivité

Notre ambition

Positionner les Pôles de compétitivité comme des acteurs clés de la mise en œuvre des politiques wallonnes.

État de la situation / besoins et enjeux

Les six Pôles de compétitivité ont été labellisés par le Gouvernement wallon en 2006 et 2010. Cette labellisation n'a cependant jamais été « actée » ni définie dans une base légale.

Aujourd'hui, ils ont acquis une grande maturité qui leur permet d'être partie prenante dans de nombreuses initiatives mises en œuvre par la Wallonie, dépassant de loin les missions confiées à l'origine. Pour rappel, celles-ci étaient le montage et le suivi de projets de recherche, d'investissement et de formation ainsi que l'accompagnement à l'internationalisation.

Si cette évolution peut être considérée comme un succès, il apparaît cependant à l'usage que la frontière devient tenue, voire floue, entre les activités menées par les Pôles et celles menées par d'autres opérateurs actifs dans l'écosystème des politiques économiques et industrielles wallonnes. Il conviendrait dès lors de repréciser clairement leurs missions afin qu'ils continuent à concourir aux succès de politiques mises en œuvre mais de façon concertée.

Par ailleurs, leur financement est toujours basé sur le seul décret budgétaire (principe des subventions facultatives), ce qui n'est pas le plus adéquat lorsqu'il convient de mener des missions ou d'accompagner des projets sur plusieurs années.

Propositions d'actions concrètes

Donner une base légale aux Pôles, via un décret spécifique, précisant notamment leurs missions et cadrant leur financement, leur évaluation.

Donner une base légale au Jury du Gouvernement dans le cadre de l'évaluation et de la sélection des projets de Pôles de compétitivité.

Revoir la procédure de traitement des projets de Pôles en vue, notamment, de les simplifier et d'en améliorer les délais.

Mettre en place un nouveau mécanisme de financement des projets de formation.

Mener cette réflexion en lien avec l'analyse menée dans le cadre de la révision du décret Recherche et plus généralement de l'analyse de l'impact des aides à la recherche.

Facteurs clés de succès

Collaboration avec les parties prenantes définies.

Participation de l'écosystème à la définition des missions et rôles de chacun.

Bénéfices pour le(s) public(s) cible(s)

Pour les Pôles, pérennité et fondement juridique.

Pour le SPW, gestion administrative sur des bases juridiques saines, prévoyant notamment :

- Le cadrage du financement, de l'évaluation et du contrôle ;
- La clarification des contraintes en matière d'aides d'État ;
- L'uniformisation de l'organisation des Pôles.

Pour le Gouvernement, clarification du rôle de la Wallonie dans la gouvernance des Pôles et désamorçage de tensions qui pourraient survenir lors de la mise en place de nouvelles politiques (potentiellement vues comme une concurrence à la « politique des Pôles »).

Pour tout l'écosystème wallon de l'innovation, meilleure visibilité du rôle de chacun.

Massification des Centres de Recherche Agréés

Notre ambition

Mettre en place des opérations de massification des centres de recherche agréés autour de thématiques porteuses pour la Wallonie.

État de la situation / besoins et enjeux

Le nombre conséquent de centres de recherche (19 à l'échelle de la Wallonie) fait depuis de nombreuses années l'objet de régulières remises en question, notamment de la part des fédérations professionnelles.

Le tissu socio-économique ne remet pas en cause la plus-value des centres de recherche agréés. En revanche, leur paysage en Wallonie souffre véritablement d'un manque de lisibilité et partant, d'un manque de visibilité et d'efficience.

De plus, le fait que près de la moitié des centres de recherche agréés travaillent sur des thématiques proches, si pas similaires, aboutit à une dispersion des ressources induisant l'absence d'une réelle force de frappe.

Enfin, un marché public conduit par Deloitte, la Déclaration de Politique Régionale et le Plan de relance de la Wallonie ont posé le constat que les centres de recherche agréés wallons ont une présence mitigée dans les programmes-cadres de recherche et d'innovation européens alors qu'ils pourraient jouer, à l'instar de ce qui se produit dans d'autres Régions ou États-membres de l'Union européenne, un rôle d'intermédiaire efficace pour relayer les avancées technologiques de notre région et entraîner dans leur sillage les PME wallonnes. Par la même occasion, cela garantirait aux CRAs une plus grande crédibilité sur la scène internationale et un impact économique fort.

Dans ce cadre, le Gouvernement a initié une opération de massification autour d'une thématique-clé : les matériaux innovants et circulaires, pour un montant total de 40 millions d'euros. Ainsi, une première opération de massification a été initiée via un appel à manifestations afin de créer (ou renforcer) un maillon manquant aux yeux de certaines entreprises, d'améliorer la présence des centres de recherche wallons en Europe et de créer un effet de levier économique d'ampleur.

Concrètement, la proposition de massification de CISMIC a été déposée en janvier 2024 impliquant le regroupement structurant de plusieurs CRAs pour créer un centre d'innovation stratégique focalisé sur la thématique des Matériaux Innovants et Circulaires.

Propositions d'actions concrètes

Mener une étude préalable afin d'identifier les thématiques prioritaires permettant de mettre en place une rationalisation ambitieuse du paysage des CRAs et créer un effet de levier économique d'ampleur. Parmi les thématiques envisagées, on peut citer le domaine du numérique ou le domaine de la santé.

Répliquer le processus de massification ayant conduit à la constitution de CISMIC, à d'autres thématiques stratégiques porteuses pour la Wallonie.

Ouvrir un nouvel appel à manifestations d'intérêt relatif à la thématique prioritaire choisie.

Modifier la base légale afin de permettre un financement structurel des entités issues des différentes opérations de massification. Ce financement structurel concernerait la mise en place d'activités transversales de

support comprenant des activités de coordination du centre, des activités de montée à l'Europe, des activités de gestion de la propriété intellectuelle ainsi que des activités de transfert de technologies et de large diffusion des résultats. Le financement de ces activités pourrait être limité à 2,5 millions d'euros par an et par entité.

Facteurs clés de succès

Moyens budgétaires suffisants en adéquation avec l'ambition politique.

Ressources humaines suffisantes pour accompagner la mise en place de la stratégie.

Interaction forte entre les actions réalisées par Waltech et les actions à mettre en œuvre pour la constitution d'entités fusionnées.

Bénéfices pour le(s) public(s) cible(s)

Pour les acteurs de la recherche :

- Une masse critique plus importante leur permettra une montée à l'Europe plus aisée ;
- Le financement structurel procurera une plus grande stabilité financière afin de mieux se projeter et de satisfaire les grands enjeux stratégiques.

Pour le monde industriel, une clarification du paysage de la recherche et de l'innovation et par conséquent une meilleure lisibilité.

Pour les CRAs, acquisition d'une expertise plus pointue dans les domaines stratégiques en lien avec les activités industrielles wallonnes, y compris les activités liées à la réindustrialisation d'activités stratégiques.

Internalisation au sein du SPW EER du National Contact Point

Notre ambition

Internaliser les missions du National Contact Point Wallonie au sein du SPW EER pour optimiser l'accompagnement des acteurs de la recherche et de l'innovation à l'international.

État de la situation / besoins et enjeux

L'optimisation, à l'horizon 2028, de l'organisation de l'accompagnement des acteurs de l'innovation à l'international est primordiale. En Wallonie, certains acteurs font déjà preuve d'efficacité dans la montée à l'Europe et les opérateurs s'organisent, notamment au travers d'une amélioration de la gouvernance (signature d'un MoU tripartite pour Horizon Europe) ainsi qu'au niveau des opérations (massification des CRA's, co-organisation de missions, etc.).

Les programmations européennes ont leur propre temporalité et cyclicité et la Wallonie doit être capable de s'organiser pour s'inscrire optimalement dans ces cycles.

La période 2024-2028 devrait permettre de structurer progressivement, sur base de bonnes pratiques identifiées sur le territoire et sur base d'une identification claire des rôles et responsabilités de chacun, l'organisation globale du cycle wallon de montée à l'Europe.

C'est dans cette optique que le Gouvernement, lors de la séance du 13.07.2023, a confié au Ministre de la Recherche et de l'Innovation le soin de lui présenter une analyse approfondie quant à l'opportunité d'internalisation des activités du NCP pour la période 2028-2034 et, le cas échéant, de tout autre modèle permettant d'atteindre l'efficacité en matière d'accompagnement des acteurs de l'innovation à l'international. Cette analyse comprend :

- Une analyse détaillée des avantages et inconvénients pour chacune des propositions ;
- L'évaluation et l'éventuelle révision qui en découlerait, des missions de chaque structure publique accompagnant les acteurs de l'innovation à l'international ;
- Le positionnement du NCP Wallonie par rapport aux autres acteurs qui, en Wallonie, participent à la montée à l'Europe, à savoir le SPW EER, les Pôles de compétitivité, l'AWEX, WBI, Wallonie Entreprendre, et également, par rapport aux fonds régionaux à la recherche et à la Stratégie de spécialisation intelligente (S3).

Le SPW EER a déjà actuellement une fonction importante, notamment au travers de la comitologie, dans le cycle européen. L'internalisation du NCP Wallonie en son sein imposera un ensemble de transformations internes en plus des modifications de ses interactions avec les opérateurs de terrain en Wallonie. L'administration pourrait bénéficier d'un meilleur usage de « chaînes de contribution » qui consisteraient en un processus coordonné de remontée des besoins du territoire en vue d'une représentation des intérêts wallons à l'échelle européenne.

La période 2024-2028 devrait, dans ce scénario, voir aboutir cet important chantier de transformation interne.

Propositions d'actions concrètes

Reconstituer en ressources la Cellule interdépartementale Europe du SPW EER en tant qu'élément essentiel pour que l'administration assure son rôle d'instruction et d'aide à la décision au Gouvernement dans les dossiers européens. Cette cellule doit également permettre un dialogue struc-

turé et permanent avec les autres acteurs concernés par l'Europe (Représentation permanente de la Belgique à l'UE et WBI notamment).

Poursuivre le développement des cadres de collaboration et de dialogue avec les parties prenantes et organismes pertinents.

Intégrer des fonctions du NCP au sein du SPW EER en 2028.

Facteurs clés de succès

Mise à disposition de la nouvelle structure au sein du SPW EER des ressources et budgets nécessaires, pour au moins maintenir les ressources humaines actuellement en place.

Mise en place d'un cadre salarial attractif, avec possibilités de promotion au sein de l'organisation.

Redéfinition des mandats et périmètres d'action des autres organisations impliquées directement ou indirectement dans la montée à l'Europe (Pôles de compétitivité, Clusters, WE, AdN, WBI, etc.).

Définition de protocoles précis de collaboration et d'échange d'information.

Bénéfices pour le(s) public(s) cible(s)

Pour les acteurs du paysage de la recherche et de l'innovation en Wallonie : efficacité en termes d'accompagnement de ces acteurs à l'international grâce à :

- Une amélioration du travail préparatoire au positionnement européen avec la coopération de tous les acteurs wallons de la RDI ;
- L'assurance d'une présence plus pro-active, plus visible et mieux ciblée de la Wallonie dans les instances belges et européennes ;
- Le renforcement de l'appui au montage de projets ;
- L'offre d'un support à la gestion de projets.

Création d'une aide Win4Smart&Easy

Notre ambition

Évaluer les modalités d'un processus d'octroi simplifié et accéléré pour la mise en place de projets de recherche, développement et innovation ou de faisabilité de faibles montants.

État de la situation / besoins et enjeux

Une des missions du Département de la Recherche et du Développement technologique est de favoriser l'accès aux aides à la recherche et à l'innovation. Force est de constater qu'une part importante des budgets est consacrée à une tranche de bénéficiaires très récurrents et que la part consacrée aux nouveaux bénéficiaires reste faible.

La mesure proposée s'adresse plus spécifiquement, soit aux entreprises jeunes, soit aux entreprises dont le processus de R&D est encore peu mature, en :

- Simplifiant l'accès aux financements RDI de faible montant ;
- Offrant un accompagnement spécifique et intégré dans une notion de parcours.

Pour répondre à ce besoin, le financement de projets de développement expérimental en subvention pour des montants inférieurs à 150 k€ avait déjà été proposé dans le cadre de la réforme « Win4Research - Clarifier et simplifier les dispositifs d'aides publiques à la Recherche du SPW EER », initiée en 2021.

Par ailleurs, depuis 2023, la réflexion a été enrichie grâce aux contacts initiés avec INNOVIRIS qui finance la R&D des entreprises de la Région Bruxelles-Capitale et qui dispose également d'outils spécifiques et circonscrits s'inscrivant dans une notion de parcours d'accompagnement.

Ces entreprises constituent donc la cible de cette mesure afin de leur accorder un premier soutien à la Recherche Développement et Innovation (RDI), sur base d'un accompagnement spécifique et intégré dans une notion de parcours.

Propositions d'actions concrètes

Une proposition d'aides « Smart & Easy » est attractive pour le milieu entrepreneurial et elle doit donc s'accompagner d'un périmètre évalué tenant compte :

- des besoins identifiés ;
- de la cible visée dans une optique d'accompagnement ;
- du cadre de financement ou de ces adaptations possibles.

La mesure, déjà rendue possible par des dispositions du décret Recherche actuel, est envisagée afin d'inciter les PME wallonnes à accroitre progressivement leurs investissements en matière d'innovation.

Les modalités de financement envisagées visent soit :

- Le financement des activités de recherche industrielle ou développement expérimental de montant limité en subvention comme prévu par le décret de la recherche (article 25/1).
- Le financement d'innovations de procédés ou d'organisation qui ont déjà été soutenues par le passé, également en subvention, sur base de moyens limités et d'objectifs peu circonscrits (articles 48 et 52).
- Une étude de faisabilité telle que décrite dans le décret wallon (article 34).

Ces projets ne s'inscrivent donc pas dans un processus de R&D en tant que tel et ne font actuellement pas l'objet d'une mesure de financement des entreprises. Ces dossiers se composent soit d'un volet de testing technique, soit d'un volet business/market fit.

Elle vise donc exclusivement l'octroi de subventions, dont le montant peut être limité suivant l'objectif poursuivi.

Elle initie également une notion de parcours accompagné, par exemple sur base de la maturité de l'entreprise et des autres besoins identifiés vis-à-vis de l'écosystème d'innovation en Wallonie. Différents partenaires seraient alors identifiés pour des aides prenant la forme de financement, mais aussi d'un soutien, de mise à disposition de lieux d'expérimentation, de conseils et de formations.

Facteurs clés de succès

Conditions d'accès, modalités de financement et montants éligibles clairement définis, soit variables dépendant de l'objectif visé soit sur base d'un subventionnement à un taux unique indépendamment de la qualification de la recherche.

Validation des modalités par le Cabinet de tutelle, dont l'arrêté de délégation.

Collaboration avec les parties prenantes définies (financement ou soutien technique).

Communication adaptée (risque d'échec plus élevé).

Bénéfices pour le(s) public(s) cible(s)

Pour les PME wallonnes :
Disposer d'un outil de financement en subvention pour un premier soutien à la RDI, sur base d'un accompagnement spécifique et intégré dans une notion de parcours avec les avantages suivants :

- Répondre à l'effet incitatif des aides à la RDI pour une catégorie ciblée de bénéficiaires avec un objectif défini.
- Pouvoir être inclus dans la mesure WIN4COMPANY sous une modalité simplifiée (pas de passage en Collège) ou sur base d'une nouvelle mesure avec formulaire réduit (arbitrage à évaluer) ;
- Constituer des modalités de financement en subvention attractives pour les PME sans endettement supplémentaire ;
- Initier une collaboration public-privé limitant la prise de risque respective dans une vision du développement progressif d'un « parcours d'accompagnement » à plus ou moins long terme.

Renforcement de la stratégie Circular Wallonia

Notre ambition

Positionner le SPW EER comme acteur-clé dans le domaine de l'économie circulaire.

État de la situation / besoins et enjeux

La Stratégie de déploiement de l'économie circulaire 2021-2024, Circular Wallonia (CW), a pour objectif de promouvoir et de renforcer le déploiement de l'économie circulaire sur le territoire wallon. Cette transition vers une économie circulaire vise à contribuer à la relance et au redéploiement économique de la Wallonie en offrant des leviers pour renforcer sa compétitivité, créer des emplois tout en répondant aux enjeux environnementaux (changement climatique, gestion des ressources non respectueuse des limites planétaires, perte de la biodiversité).

Promouvoir une économie davantage circulaire contribue également à diminuer la vulnérabilité de notre économie face à la mondialisation des chaînes de valeur et notre dépendance aux matières premières.

Les orientations stratégiques de Circular Wallonia ont concentré leurs priorités en matière de politique industrielle, d'innovation et d'entrepreneuriat. Une attention particulière est également accordée à la cohérence avec les politiques et réglementations des autres niveaux institutionnels belges et européens.

La Stratégie a bénéficié de moyens supplémentaires de mise en œuvre à travers le Plan de relance. En effet, un portefeuille de 15 sous-projets faisant partie de Circular Wallonia (des projets principalement liés aux chaînes de valeur prioritaires et gérés par le SPW EER) fait partie des projets prioritaires du Plan de relance.

Le SPW EER veut évoluer vers une approche plus proactive, anticipant les tendances économiques et environnementales qui permet d'accélérer et d'amplifier la transition vers une industrie résiliente, innovante et circulaire afin de :

- Répondre aux défis de réduction des émissions de carbone et de la raréfaction des ressources ;
- Favoriser les activités économiques innovantes identifiées dans la S3 ;
- Créer des emplois durables en capitalisant sur les acquis de Circular Wallonia et de la S3.

Propositions d'actions concrètes

Envisager d'autres champs d'action au-delà des chaines de Valeur identifiées dans CW 2021-2024.

Procéder à une évaluation de la mise en œuvre de CW 2021-2024 (recours à une expertise externe).

Renforcer l'expertise du SPW EER et plus particulièrement à la Direction de Politique économique (DPE) en termes d'analyse des tendances en économie circulaire et de la transition.

Poursuivre le travail en binôme de la DPE avec le Secrétariat Général, Direction du Développement durable (SG DDD) au sein de la cellule de coordination CW et faire évoluer cette cellule, selon les besoins futurs.

Intensifier les synergies entre S3 et CW à travers la mission de coordination de ces 2 stratégies menées par la DPE, pour favoriser la transition industrielle.

Implémenter des collaborations et coordinations renforcées entre les différents SPW (SPW EER, SG, SPW ARNE) et UAP (WE, AWEX, AdN, FOREM, IFAPME) concernés.

Poursuivre le travail d'alimentation et de mise à jour de la plateforme numérique « Écosystème circulaire » dans le but de développer des collaborations au sein de l'écosystème wallon et développer des analyses qualitatives et quantitatives.

Amplifier la veille des orientations de l'UE en matière de transition industrielle.

Participer à des groupes d'experts et intégrer des réseaux européens.

Activer davantage de partenariats internationaux (partager les meilleures pratiques, les connaissances et renforcer les synergies).

Diffuser les bonnes pratiques développées par CW.

Facteurs clés de succès

Renforcement de la collaboration directe avec les fédérations sectorielles.

Implication active de toutes les parties prenantes et dynamisation des collaborations au sein de l'écosystème circulaire wallon.

Renforcement des compétences : la formation continue des membres de la cellule de coordination en matière d'EC est nécessaire pour renforcer leur expertise et leur capacité à analyser les tendances et à guider la transition.

Renforcement des synergies entre S3 et CW à travers le levier qu'est la mission de coordination menée par la DPE.

Améliorer les synergies entre Circular Wallonia et le plan wallon des déchets ressources afin d'assurer les complémentarités nécessaires entre les politiques industrielle, d'innovation et environnementales concernées.

Bénéfices pour le(s) public(s) cible(s)

Pour les acteurs privés et publics de l'écosystème circulaire wallon :

- Une plateforme numérique mise à jour peut servir de hub central pour les informations et les collaborations, renforçant ainsi l'écosystème circulaire wallon.

- Le SPW EER, grâce à son expertise dans l'analyse des tendances en économie circulaire et en transition industrielle, peut fournir des conseils stratégiques, des orientations politiques plus pertinentes et basées sur des données solides.

- Une stratégie de transition plus cohérente et alignée en Wallonie grâce à une meilleure coordination entre les acteurs wallons.

Mise en place d'un cadre réglementaire Digital Wallonia

Notre ambition

Mettre en place un cadre réglementaire relatif à l'octroi et au contrôle des subventions facultatives Digital Wallonia.

État de la situation / besoins et enjeux

Un audit du processus de gestion des subventions facultatives dans le cadre de la stratégie numérique Digital Wallonia (DW) a été réalisé en 2022 par la direction de l'Audit interne du Service Commun d'Audit de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Wallonie.

Le constat suivant en est ressorti : le mécanisme d'octroi des subventions facultatives dans le cadre de la stratégie DW ne dispose pas d'un cadre règlementaire suffisant et ne prévoit pas la mise en concurrence des demandes de subventionnement permettant de garantir que le projet retenu soit le plus porteur pour servir la stratégie numérique définie par le Gouvernement.

Ce constat présente une criticité élevée pour laquelle une action est attendue.

Propositions d'actions concrètes

Proposer au Ministre du Numérique de mettre en place un cadre réglementaire relatif à l'octroi et au contrôle des subventions facultatives Digital Wallonia.

Fixer la procédure d'octroi et les critères de sélection des projets, ce qui permettra de clarifier utilement les éléments liés à la gestion des subventions octroyées (délais, critères d'analyse des dépenses, responsabilités, ...).

Facteurs clés de succès

Collaboration de l'Agence du Numérique.

Bénéfices pour le(s) public(s) cible(s)

Pour les soumissionnaires de projets : une garantie d'égalité de traitement de chaque demande de subvention.

TRANSVERSAL

VISION DATA CENTRIC

Le SPW EER génère une quantité très importante de données stratégiques essentielles pour éclairer les décisions politiques dans divers domaines, tels que le soutien à l'activité économique, l'inclusion sociale et la préservation de notre environnement. Ces données jouent également un rôle crucial pour la qualité des services mis à disposition des bénéficiaires.

Le SPW EER s'est donné pour mission d'accompagner les entreprises, les associations et les citoyens dans les multiples transitions auxquelles ils doivent faire face. À cette fin, les données des bénéficiaires constituent la colonne vertébrale sur laquelle une action publique efficace doit s'articuler, visant avant tout à apporter des bénéfices tangibles. Parmi les avantages visés, nous nous engageons à simplifier les formalités administratives en garantissant que chaque donnée encodée par le bénéficiaire sera utilisable dans l'ensemble de ses démarches administratives. De plus, nous aspirons à améliorer la qualité de nos services en centralisant et en organisant les données de manière cohérente et unifiée, renforçant ainsi la fiabilité et l'efficacité du SPW EER.
Actuellement, toutes ces données sont stockées dans des environnements différents et qui sont difficilement interopérables. Par ailleurs, les méthodes de collecte, de contrôle de qualité, de mise à jour, de stockage et de diffusion de toutes ces données gérées au niveau du SPW EER ne sont pas harmonisées ce qui rend difficile leur exploitation à leur plein potentiel.

L'étude d'évaluation de la maturité de la gestion des données, menée récemment par le SPW Digital, a souligné l'importance d'une gouvernance et d'une architecture communes des données au sein du SPW. Cette initiative constitue la première phase d'un projet ambitieux visant à moderniser la gestion des données, garantissant ainsi l'accessibilité, la compatibilité des référentiels et l'interopérabilité entre applications et systèmes.

Dans le cadre du portefeuille de projets présentés ci-après, le SPW EER entend collaborer activement à la mise en œuvre d'une approche « Data Centric » au niveau du SPW en contribuant aux chantiers prioritaires identifiés dans l'étude du SPW Digital. Ces actions incluent la définition de la Stratégie Data du SPW, la mise en place d'une gouvernance efficace,

l'élaboration des référentiels (notamment celui relatif aux entreprises), ainsi que le renforcement de la culture « data ».

Cette démarche novatrice s'inscrit dans un contexte plus large de transformation numérique au sein du SPW, où le Passeport Entreprise et la banque de données « Entreprises » joueront un rôle central. En effet, le Passeport Entreprise, cette carte d'identité des entreprises, représente bien plus qu'un simple outil administratif ; elle incarne la pierre angulaire de cette transformation. Parallèlement, la banque de données « Entreprises » constitue une source de données de qualité inestimable. En tant que source fiable et constamment mise à jour de données des entreprises wallonnes, elle enrichira le Référentiel Entreprises en fournissant des informations précises et exhaustives. La création d'un Référentiel Entreprises unique sous l'égide du SPW Digital vise ainsi à simplifier radicalement les processus administratifs des entreprises.

De plus, en établissant le Passeport Entreprise comme une source de données authentiques, nous ouvrons la voie à une mutualisation des données avec divers acteurs internes et externes.

Cette collaboration renforcée, impliquant des partenaires tels que Wallonie Entreprendre, l'Agence du Numérique, le FOREM, l'Union Wallonne des Entreprises, l'Union des Classes Moyennes et bien d'autres, permettra d'amplifier les bénéfices pour les entreprises. Non seulement cela simplifiera les interactions avec ces acteurs, mais cela contribuera également à une gestion des données plus efficace et à des services de meilleure qualité pour les entreprises wallonnes, favorisant ainsi leur croissance et leur développement économique.

La vision « Data Centric » sera mise en œuvre à travers des projets clés, chacun détaillé dans une fiche dédiée pour assurer une compréhension approfondie et une gestion efficace. Ces projets comprennent :

- Le développement de la plateforme « Passeport Entreprise » ;
- L'évolution de la banque de Données « Entreprises » ;
- Le programme Fast Track.

Chacun de ces projets contribuera de manière significative à la réalisation de notre objectif commun de modernisation et de centralisation des données au sein du Service Public de Wallonie.

Approche «Data Centric» au profit des entreprises wallonnes : le Passeport Entreprise

Notre ambition

Poursuivre la mise en œuvre du Passeport Entreprise par la création d'une plateforme informatique, déployer celui-ci largement et obtenir la reconnaissance comme source authentique.

État de la situation / besoins et enjeux

Entamé en 2017 dans le contexte des aides à l'investissement, le projet Passeport Entreprise a permis de constituer un centre de référence spécialisé dans la détermination de la taille (TPE, PE, ME, GE) des entreprises selon la définition de l'Union européenne, de donner une base légale à cet outil et de s'engager dans le déploiement d'une plateforme informatique permettant d'automatiser le traitement des demandes, de faciliter les interactions avec les demandeurs et le partage de données. A terme, l'ambition est de généraliser le Passeport Entreprise pour toutes les démarches nécessitant une authentification de la taille de l'entreprise permettant ainsi la mise en œuvre d'une approche davantage « Business Friendly » et d'appliquer le principe du « Only once » pour l'entreprise.

Avec l'ajout progressif de nouvelles fonctionnalités, la plateforme informatique liée au Passeport Entreprise est également destinée à devenir la pierre angulaire de la vision « Data Centric » du SPW en servant de fondation au Référentiel Entreprise, visant à rendre l' information accessible pour tous les dispositifs régionaux où elle est nécessaire. Ainsi, la plateforme et le centre de référence seront adaptés pour intégrer progressivement ces dispositifs, reflétant l'ambition novatrice du projet et son rôle fondamental dans la transformation digitale de l'administration.

Propositions d'actions concrètes

Poursuivre le développement de la plateforme informatique afin de garantir sa scalabilité et son évolution, en intégrant progressivement d'autres opérateurs dans la démarche. Il est crucial de collaborer étroitement avec, notamment, les acteurs de la banque de données «Entreprises» pour aboutir à la création d'un Référentiel Entreprises unique. Pour ce faire, il est en effet essentiel de veiller à une architecture commune et à une stratégie partagée, assurant ainsi une transition harmonieuse et cohérente vers une approche « Data Centric ».

Déployer l'utilisation du Passeport Entreprise pour d'autres dispositifs en dotant le centre de référence des moyens nécessaires, en procédant aux adaptations des réglementations concernées et en formalisant les partenariats avec les services du SPW et autres parties prenantes utilisateurs du passeport.

Poursuivre l'accompagnement et le développement de l'équipe suivant les principes du « Lean Management ». Cela implique une culture de l'amélioration continue, de l'efficacité opérationnelle et de l'autonomisation des membres de l'équipe pour favoriser l'innovation et la créativité.

Facteurs clés de succès

Sur le plan technique, il nous parait nécessaire de disposer d'un outil/une plateforme qui répond aux besoins des entreprises en matière de réduction des formalités administratives. Cette solution devrait intégrer pleinement le principe du « Only once », permettant ainsi aux entreprises de ne pas avoir à réencoder plusieurs fois leurs données. De plus, en centralisant les données dispersées et fragmentées, cette plateforme contribuera à améliorer la qualité des informations, réduisant ainsi les risques d'erreurs et d'inefficacités liés à des données incohérentes.

Des ressources humaines adéquates devront être engagées afin de répondre aux demandes et afin de rendre Passeport Entreprise accessible à d'autres dispositifs.

Sur le plan de la communication, il est impératif de reconnaître que la réussite du Passeport Entreprise repose sur bien plus que de simples échanges d'informations. Il est nécessaire de collaborer étroitement avec les partenaires, tant internes (les autres SPW, UAP, etc.) qu'externes (UCM, UWE, etc.), pour élaborer une stratégie globale de gestion des données. Cette stratégie doit englober une architecture complète, permettant les échanges avec les bases de données des acteurs externes, tels que l'AWEX, l'AdN, le FOREM, l'UWE, l'UCM, et d'autres encore. La banque de données « Entreprises » sera la première source de données à intégrer au Référentiel Entreprises. Il est primordial de mettre fin au travail en silos et d'interfacer les bases de données existantes afin de créer un écosystème harmonieux et cohérent au service des entreprises, aligné avec la vision « Data Centric » du SPW.

Bénéfices pour le(s) public(s) cible(s)

Pour le SPW EER et les autres partenaires associés :

- Simplifier les processus administratifs. L'implémentation du centre de référence Passeport Entreprise représente une avancée majeure. Il sera spécialisé pour déterminer la taille des entreprises suivant les critères définis par l'Union Européenne.

- Eviter les interprétations multiples et le risque de décisions contradictoires grâce à une analyse de la taille des entreprises pour les dispositifs ayant accès à Passeport Entreprise.

- Réduire la charge administrative en rationalisant les procédures et en réorientant les ressources vers des tâches à forte valeur ajoutée.

Pour les entreprises :

- Réduire et faciliter considérablement leurs interactions avec l'administration. En effet, les données requises pour les différentes démarches administratives seront collectées une seule fois, conformément au principe du « Only once ». Ainsi, les entreprises éviteront le fardeau de devoir réencoder à plusieurs reprises leurs informations.

- Bénéficier d'une gestion administrative plus fluide et efficace car cette centralisation des données contribuera à améliorer leur qualité en disposant d'une version unique et fiable de la donnée. Le Passeport Entreprise sera un outil unique pour accéder aux différents dispositifs d'aide, sans avoir à démontrer à chaque fois leur qualité.

Développement de la Banque de données « Entreprises »

Notre ambition

Poursuivre le développement de la banque de données « Entreprises » pour en faire un pilier central de l'approche « Data Centric » au profit des entreprises wallonnes.

État de la situation / besoins et enjeux

L'objectif de cette banque de données est de promouvoir l'activité économique régionale et les partenariats entre entreprises. À ce jour, elle recense près de 3.500 entreprises implantées en Wallonie et actives dans les secteurs de la production, de la sous-traitance métal et plastique-élastomère, de l'environnement et des services intellectuels.

Deux versions sont mises à jour trimestriellement :

- Pour des recherches ponctuelles : un site internet http://www.entreprises-dewallonie.be ;
- Pour des recherches fréquentes et plus spécifiques : un logiciel sous Windows payant.

Ces 2 versions offrent de multiples modes de recherches et de visualisations cartographiques avec en plus pour la version logicielle la possibilité d'envoi d'e-mails et/ou d'exportation de certaines données.

Avec cet outil, le SPW EER a participé à plus d'une centaine de salons industriels, notamment avec l'AWEX ou à titre individuel en porte à porte. Mais depuis quelques années, cette banque de données a permis d'aller au-delà de ses missions premières de promotion. Épinglons la fourniture de données pour WalOnMap (2018), le projet 302 du Plan de Relance (2023), dans le cadre de la Mesure 42 Circular Wallonia (2023), pour l'action Open Data Wallonie-Bruxelles (2023) ou le Meeting d'alignement Digital-EER (2024).

Grâce à tout ce travail et ces collaborations, le SPW EER a donc acquis une expertise et un savoir-faire dans la gestion des données.

La plus-value de ce répertoire repose aussi sur la fiabilité et la pertinence de ses données qui sont mises à jour tous les 2 ans par les entreprises et de manière continue via des sources authentiques.

L'objectif essentiel est de maintenir la disponibilité de services stratégiques, à savoir :

- Offrir une banque de données exhaustive et fiable sur les entreprises établies en Wallonie, favorisant ainsi le développement de partenariats entre organismes publics et le renforcement des relations d'affaires entre les différents acteurs économiques ;
- Simplifier la gestion administrative des entreprises en favorisant les collaborations entre les services internes du SPW, conformément à la vision « Data Centric » ;
- Encourager les entreprises à contribuer de manière fiable et régulière à la base de données, notamment en partageant leurs données lors de l'inscription (et du renouvellement) au Passeport Entreprise. Ceci permettra d'élargir la base de données à un plus grand nombre d'entreprises et de secteurs d'activité, offrant ainsi une meilleure représentation du tissu économique wallon et du savoir-faire de nos entreprises.

Le projet se poursuivra au-delà de cette date, en étroite collaboration avec le projet de Passeport Entreprise, afin de s'intégrer progressivement au Référentiel Entreprise. L'objectif est d'enrichir ce référentiel avec des données de qualité et actualisées sur les entreprises wallonnes, en accord avec la vision « Data Centric » du SPW. Cette intégration

vise à simplifier les formalités administratives et à renforcer la gestion et la consolidation des données, contribuant ainsi à une transformation digitale efficace de l'administration. Grâce à cette synergie, nous pourrons offrir des services améliorés et mieux adaptés aux besoins des entreprises wallonnes, tout en soutenant leur croissance économique.

Propositions d'actions concrètes

Vu l'expertise et le savoir-faire en matière de collecte, traitement, gestion et diffusion des données, il est crucial de devenir un acteur majeur dans la gestion de données. Pour ce faire, il est indispensable d'accroître le nombre d'entreprises recensées, notamment en élargissant les secteurs d'activité couverts. Il est également essentiel d'encourager activement les entreprises à alimenter la banque de données, assurant ainsi la qualité et la pertinence des informations recueillies.

S'intégrer, en collaboration avec le projet de Passeport Entreprise, dans un projet de centralisation des données au sein du SPW, notamment en contribuant à l'enrichissement et à l'intégration de la banque de données « Entreprises » dans le Référentiel Entreprises, aligné avec la vision « Data Centric » du SPW.

Facteurs clés de succès

Collaboration entre les acteurs de la banque de données «Entreprises», ceux du Passeport Entreprise et du futur Référentiel Entreprises sera crucial pour assurer une transition réussie vers une approche « Data Centric ».
Exploration l'inversion du paradigme de collecte de données, où le service public récupère les données depuis un coffre-fort numérique sécurisé, promet une collecte plus efficace et sécurisée, réduisant les charges administratives des entreprises et assurant l'accès aux données nécessaires pour moderniser les services publics.

Incitation des entreprises à contribuer activement à la collecte et à la mise à jour des données, nous pourrions accroître la quantité et la qualité des informations disponibles, renforçant ainsi le sentiment de propriété et de responsabilité partagée au sein de l'écosystème des entreprises wallonnes. Mise en place d'une collaboration efficace avec les autres services du SPW qui gèrent des données.

Bénéfices pour le(s) public(s) cible(s)

Disposer d'une banque de données fiable, pertinente, plus exhaustive et avec une vision « Data Centric », profitera à tous les acteurs économiques.

Pour les entreprises : vitrine, partenariats, plus de business, simplification administrative.

Pour les administrations wallonnes et les acteurs de l'écosystème économique wallon (AWEX, FOREM, centres de recherche, centres de compétences, pôles et clusters ...) : plus de collaborations, meilleure connaissance du tissu économique, études statistiques et vérifications administratives, éviter les doublons.

Pour les écoles, les universités, les étudiants et les demandeurs d'emploi : plus d'informations pour accéder à un stage, préparer un travail de fin d'études ou postuler un emploi.

Création d'une procédure Fast Track

Notre ambition

Mettre en place une procédure Fast Track visant à faciliter et simplifier les démarches administratives des projets d'entreprises considérés comme stratégiques pour la Wallonie.

État de la situation / besoins et enjeux

Face aux constats de lourdeur administrative freinant les projets d'entreprises en Wallonie, le Gouvernement a souhaité mettre en place une procédure « Fast Track ». Via un projet du Plan de Relance il a chargé un consultant de définir les contours de cette procédure, en associant à la réflexion l'ensemble des parties prenantes du SPW (SG, EER, TLPE, ARNE), des UAP (WE, AWEX, IFAPME, FOREM) et un panel d'entreprises du secteur privé ainsi que l'UWE et l'UCM. Le SPW-EER, s'inscrivant pleinement dans cette dynamique de simplification à destination de ses bénéficiaires, a activement participé à ce projet.

Une phase pilote d'un an a été lancée récemment pour palier au maximum les différents constats relevés au cours de cette étude pour une première série de projets d'entreprises considérés comme « stratégiques » pour la Wallonie.

Ainsi, pour pouvoir bénéficier de la procédure Fast Track, tout projet doit répondre à trois exigences cumulatives : revêtir une certaine complexité, nécessiter un investissement d'au moins 10 millions d'euros et générer la création d'au moins 20 emplois directs. Une Task Force transversale sera mise en place pour superviser le suivi des dossiers. Un coordinateur sera désigné afin de centraliser les demandes, coordonner l'organisation de la Task Force et assurer le suivi des dossiers.

Dans un premier temps et dans le cadre de la phase pilote, le Coordinateur est logé au Secrétariat général du SPW, qui garde une vue transversale sur les dossiers et sur l'ensemble des parties prenantes concernées. Cependant, au vu de sa grande connaissance du tissu industriel et de sa position centrale dans l'écosystème wallon de soutien aux entreprises, le SPW-EER est le réceptacle le plus approprié pour, une fois la phase pilote terminée, prendre le relais du SG dans ce rôle.

Propositions d'actions concrètes

Dès la phase pilote, mettre en œuvre dans les processus du SPW EER les quick wins identifiés visant à faciliter les contacts avec les entreprises, optimaliser les ressources internes et externes, faire de l'Administration un partenaire efficace des entreprises et sensibiliser aux outils mis à disposition des entreprises (dont la base de données MIDAS recensant toutes les aides aux entreprises disponibles en Wallonie, gérée par le SPW EER).

Collaborer activement avec le SG et les différentes parties prenantes pour lancer les bases effectives du projet pilote (gouvernance, bases légales, outil de partage des données, …).

Être une vraie force de propositions dans ce cadre.

Une fois les conditions de réussite d'un modèle pérenne identifiées, les mettre en œuvre dans un système Fast Track durable et intégrer les bonnes pratiques mises en évidence dans le Fast Track dans nos processus classiques, au besoin en modifiant les bases légales.

Reprise de la coordination du processus Fast Track.

Facteurs clés de succès

Mobilisation de l'ensemble des Administrations et UAP concernées.

RH seniors disponibles.

Disponibilité des agents du SPW EER pour intégrer les bonnes pratiques dans les processus classiques et dans les bases légales.

Bénéfices pour le(s) public(s) cible(s)

Pour la Wallonie: positionnement en tant que partenaire des entreprises, cohérence des avis, soutien au développement économique et industriel.

Pour les entreprises : développement économique et industriel, simplification, meilleure vue sur les dossiers.

SÉCURITÉ

Dans le contexte actuel de tensions géopolitiques accrues et d'accélération des mutations technologiques, la protection contre les risques relatifs à la sécurité économique est devenue une des préoccupations majeures de la Commission européenne, laquelle veille toutefois à conserver un maximum d'ouverture et de dynamisme économique.

Le SPW EER se doit d'être exemplaire dans ce domaine, que ce soit en renforçant la politique de sécurité et de confidentialité des données traitées en matière de recherche qu'en veillant au strict respect par ses services des règles en matière de RGPD.

En Wallonie, des efforts conséquents restent à faire en la matière. La Wallonie doit s'approprier pleinement les possibilités qui lui sont offertes par les mécanismes mis en œuvre (comme le filtrage des investissements directs étrangers) et en phase de conception (ex : outbound, approche plus coordonnée en matière de dual use) au niveau européen. En effet, protéger son capital industriel et de recherche, en veillant à éviter une ingérence de pays dits sensibles dans l'économie wallonne est essentiel.

Pour ce faire, il est indispensable de développer une expertise pointue au sein du SPW EER. D'une part, le SPW EER s'inscrira dans les dynamiques européennes en cours et à venir. D'autre part, il sera également en mesure de vérifier, préalablement au soutien wallon d'un projet stratégique, que l'opération n'ait pas un impact trop important sur l'indépendance stratégique de la Wallonie.

Renforcement de la sécurité économique de la Wallonie

Notre ambition

Adopter une véritable politique de protection de la sécurité économique en Wallonie.

État de la situation / besoins et enjeux

La Commission a récemment présenté plusieurs propositions visant à renforcer la sécurité économique de l'UE en tenant compte des tensions géopolitiques et des nouvelles technologies, tout en s'assurant de rester ouverte et attractive pour les entreprises et les investissements.

Ces propositions rejoignent celles exprimées dans un rapport de la direction des audits internes datant de 2023 et qui met en évidence la nécessité de la mise en place, au sein du SPW EER, d'une politique de sécurité pour le traitement des données à caractère confidentiel en matière de recherche. Celle-ci vise à éviter le risque d'utilisation malveillante de ces données, de limiter la perte financière pour la Wallonie qui n'obtiendrait pas le retour sur investissement escompté et de promouvoir son avance technologique dans les secteurs critiques

L'Europe a ainsi demandé aux États membres – donc de facto à la Wallonie – de mettre en place des mesures en matière de sécurité économique. Certaines sont actées, d'autres sont encore à l'étude.

Ces mesures sont :

- L'amélioration du filtrage des investissements étrangers dans l'UE afin d'empêcher les investissements susceptibles de présenter un risque pour la sécurité de l'UE ;
- L'adoption d'une approche plus coordonnée de l'UE à l'égard des exportations de biens à double usage, afin de s'assurer qu'ils ne tombent pas entre de mauvaises mains ;
- L'analyse des risques associés à certains investissements de l'UE à l'étranger ;
- Le soutien à la recherche et au développement de technologies pouvant être utilisées à différentes fins et le renforcement de la sécurité de la recherche dans l'ensemble de l'UE.

Auxquelles vient s'ajouter la mise en œuvre, dès 2024, d'exigences de sécurité conformément à la directive européenne sur la sécurité des réseaux et des systèmes d'information (NIS 2).

En ce qui concerne le filtrage des investissements entrants, le Ministre de l'Économie, le 31.03.2023, a désigné 2 agents du SPW EER pour représenter la Wallonie au Comité de filtrage fédéral des investissements directs étrangers. Depuis lors, le SPW EER prend en charge cette mission en mode « best effort » et récolte des avis provenant de l'AWEX, de WE et de différents départements du SPW EER. Faute de personnel suffisant, dédicacé à cette tâche, le SPW EER ne traite que les demandes qui lui sont spécifiquement adressées par le Secrétariat du Comité de filtrage fédéral.

Après 9 mois, 10 dossiers ont été examinés. Mais cette manière de fonctionner, sans équipe dédiée, pose un problème. Il n'est pas impossible que des dossiers non examinés puissent avoir un impact en Wallonie. En outre, les délais imposés sont très contraignants. Afin d'assurer une cohérence au niveau de la définition d'une position wallonne, il apparait pertinent d'élargir la consultation à d'autres parties prenantes. Enfin, une collaboration avec les autres entités fédérées est souhaitable à différents points de vue. Pour ce qui concerne les trois autres mesures reprises ci-dessus, toujours en

réflexion, le SPW EER se doit de participer aux discussions et d'anticiper la mise en œuvre des décisions.

En outre, les discussions relatives à un système de filtrage des investissements sortants ont débuté, ce qui, à terme, devrait également être pris en charge par le SPW EER.

Propositions d'actions concrètes

Mettre en place une équipe qui aura pour missions :

- Le filtrage des investissements directs étrangers et les investissements sortants ;
- La mise en œuvre des dispositifs permettant d'assurer la sécurité de la Recherche en Wallonie ;
- Le suivi des décisions et des directives fédérales, européennes et internationales dans ces différentes matières.

Ce travail comporte les actions suivantes :

- Évaluer les compétences requises dans chaque dossier, examiner et analyser les risques, rédiger des avis et organiser le travail (notamment la collaboration avec AWEX/WBI) ;
- Répondre aux éventuelles questions des entreprises et leur transmettre des informations, bien que cette tâche soit assurée principalement par le secrétariat de la CFI ;
- Suivre les notifications des autres pays de l'UE dans le cadre du règlement de l'UE sur les examens préalables et, éventuellement, y réagir ;
- Participer aux réunions interfédérales ;
- Contribuer au rapport annuel belge sur les investissements (tant entrants que sortants vu l'évolution du cadre européen) ;
- Contribuer au rapport annuel de l'UE sur les investissements étrangers ;
- Piloter un GT transversal au niveau wallon.

Intégrer les principes de sécurité et d'intérêt supérieur pour la Wallonie dans les dispositions réglementaires, notamment dans le cadre des aides à la recherche et des contrôles à l'exportation.

Pour des raisons de cohérence et de complémentarité des profils et des actions, cette équipe intégrera l'actuelle Direction des Licences d'Armes (DLA) pour constituer une Direction de la Sécurité économique.

Facteurs clés de succès

Ressources humaines en suffisance.

Bonne coordination des différents services concernés du SPW EER et un partenariat avec les entités pouvant être impactées par la mise en place de ces mesures (autres SPW, WE, AWEX ...).
Coordination de même nature avec les autres entités fédérées.
Développement d'une expertise commune des enjeux de sécurité.

Bénéfices pour le(s) public(s) cible(s)

Pour la Wallonie, protection de ses intérêts stratégiques et économiques, visant notamment à assurer un ancrage wallon et la sauvegarde de l'emploi et du savoir-faire.

Pour les entreprises, sécurité et pérennisation de leurs investissements stratégiques.

EUROPE & PROSPECTIVE

Le SPW EER est fortement impliqué dans l'actuelle Présidence belge du Conseil de l'UE. Cette Présidence démontre toute la pertinence pour le SPW EER de monter encore en compétence sur les enjeux européens, ceux-ci impactant de plus en plus les politiques régionales dans les domaines de l'économie, de l'emploi et de la recherche.

Depuis 2020, le SPW EER s'est doté d'une stratégie européenne pour assumer au mieux son rôle d'acteur central de la Wallonie en Europe et de l'Europe en Wallonie. En se basant sur les progrès enregistrés depuis 2020, l'intention du SPW EER est de poursuivre et d'amplifier l'opérationnalisation de cette stratégie dans 5 domaines clés : la Recherche et Innovation ; la Politique Industrielle Durable ; les Compétences ; la Digitalisation ; le Marché intérieur, les entreprises et les PME.

Ce positionnement couvre le suivi des activités du Conseil, l'alignement stratégique entre la Wallonie et l'Europe, la représentation dans les Comités de programmes et groupes d'experts, le soutien aux acteurs wallons dans leur montée à l'Europe (financements, partenariats et réseaux). À l'instar du rôle assumé à présent en matière d'emploi et formation, le SPW EER propose de reprendre les missions de soutien au montage de projets européens dans les domaines du Digital, de la Recherche et de l'Innovation et de la Politique industrielle.

Le SPW EER entend aussi renforcer, dans le périmètre de ses compétences, son rôle de coordination des acteurs et initiatives liées à l'Europe. Il s'agit d'assurer les complémentarités et synergies avec les UAP concernées, de manière à maximiser l'impact de la Wallonie à l'Europe.

Complémentairement, et pour anticiper les grandes tendances qui vont impacter l'économie wallonne dans la prochaine décennie, le SPW EER propose de développer ses capacités de prospective. Celles-ci seront en premier lieu centrées sur l'exploitation des travaux et publications de l'OCDE et de la Commission européenne. Cette expertise sera construite en se basant sur les compétences présentes dans les départements du SPW EER, en synergie avec les instituts de référence (IWEPS et Institut Jules Destrée) et en dialogue avec les parties prenantes wallonnes, en particulier les fédérations sectorielles. Elle permettra d'éclairer le Gouvernement et les Départements du SPW EER sur les évolutions lourdes à intégrer dans la politique de transition industrielle.

Amplification de la Politique de transition industrielle

Notre ambition

Être l'acteur-clé de la politique de double transition industrielle.

État de la situation / besoins et enjeux

Les enjeux de la double transition environnementale et digitale sont au cœur des défis des industries wallonnes : rareté des ressources critiques, prix de l'énergie, décarbonation, contraintes liées aux réglementations environnementales, digitalisation des processus et des marchés, internationalisation croissante, etc.

Pour soutenir la transition industrielle en Wallonie, les politiques et outils publics concernés doivent être pilotés au sein de stratégies coordonnées.

Le SPW EER, via le Département de la Compétitivité et de l'Innovation, entend jouer ce rôle de coordination en raison de son expérience :

- En coordination de stratégies (S3, CW, Europe, ...) ;
- En matière d'innovation, d'économie circulaire et de digitalisation ;
- En matière européenne.

Propositions d'actions concrètes

Ouvrir un dialogue structuré avec les fédérations sectorielles, de façon à bien prendre la mesure de leurs enjeux liés à la transition.

Élargir la collaboration actuelle avec la Direction du Développement Durable (SG) dans le cadre de l'économie circulaire, en y intégrant les problématiques de transition.

Mettre en place une collaboration inter Direction générale pemettant d'apporter les réponses adéquates et coordonnées aux enjeux de transition de l'industrie wallonne (pilotage élargi à TLPE, ARNE et AWAC).

Construire un réseau d'agents au sein du SPW spécialisés dans les différentes matières concernées : énergie, climat,...

Développer une veille informationnelle relative aux enjeux de transition pour l'industrie.

Jouer un rôle actif dans les organes de concertation aux niveaux fédéral et européen (et OCDE) sur ces questions.

Facteurs clés de succès

Mandat politique clair donné au SPW EER (DCI) et au SG (DDD).

Montée en capacité de quelques agents du DCI.

Dialogue structuré et ouvert avec les fédérations industrielles.

Collaboration des UAP concernés (AdN, WE, AWAC, etc.).

Bénéfices pour le(s) public(s) cible(s)

Pour les fédérations sectorielles : pouvoir disposer d'un pool de référents intégré au sein de l'administration.

Pour le public : en capacité d'intégrer des efforts de transition des industries wallonnes, et anticipation des besoins à rencontrer par une meilleure veille de terrain et des tendances lourdes aux niveaux européen et international.

Développement de la prospective et de la stratégie européenne

Notre ambition

Positionner le SPW EER dans ses matières comme acteur central de la Wallonie en Europe et de l'Europe en Wallonie.

État de la situation / besoins et enjeux

La Wallonie opère en-deçà de ses capacités à profiter des opportunités offertes par l'Europe. C'est sur cette base que le SPW EER a mis en place sa Stratégie européenne en 2020, reposant sur cinq axes directeurs visant à positionner le SPW EER comme « Acteur central de la Wallonie en Europe et de l'Europe en Wallonie » :

- Saisir les opportunités liées aux fonds européens ;
- Développer la vision stratégique wallonne alignée sur les matières européennes et fédérer les acteurs autour de celles-ci ;
- Motiver, informer, coordonner et animer le réseau d'acteurs wallons dans ses domaines de compétence en collaboration avec les acteurs clés du territoire en matière européenne ;
- Positionner et visibiliser la Wallonie au niveau européen ;
- Influencer l'agenda européen.

Afin de soutenir l'opérationnalisation et la mise en œuvre de cette stratégie, une étude a été commandée auprès de deux sociétés de consultance, parallèlement à la mise en place d'une Cellule Interdépartementale Europe au sein de la DG du SPW EER. Pendant cette étude, le prestataire a soutenu l'opérationnalisation de la stratégie dans cinq domaines clés : la Recherche et Innovation ; la Politique Industrielle Durable ; les Compétences ; la Digitalisation ; le Marché intérieur, les entreprises et les PME.

Ce travail a été finalisé fin 2023 et s'est conclu par un rapport mettant en exergue 17 recommandations pour parvenir à l'ambition fixée.

Par ailleurs, la présidence belge du Conseil a donné l'opportunité de suivre, d'influencer les politiques EU et d'anticiper favorablement leur implémentation au niveau wallon. Cela démontre à la fois toute la pertinence pour le SPW EER de monter en compétence sur cette thématique afin de maitriser les enjeux européens de plus en plus importants pour les politiques régionales dans les domaines de l'économie, de l'emploi et de la recherche, mais aussi de constituer une veille prospective sur les sources de nouvelles contraintes, d'opportunités et de menaces.

Finalement, une administration en capacité de saisir les opportunités de financement et d'intégration dans des partenariats et réseaux pour les acteurs wallons constitue également un enjeu crucial pour la Wallonie. Afin d'anticiper les grandes tendances qui vont impacter l'économie wallonne dans la prochaine décennie, le SPW EER propose de développer ses capacités de prospective.

Propositions d'actions concrètes

Pour répondre à l'enjeu de **coordination** : Reconstituer en ressources la Cellule interdépartementale Europe du SPW EER et la faire évoluer en Cellule de prospective et stratégie européenne. Complémentairement au GT Stratégie européenne, cette Cellule constitue un élément essentiel pour que l'administration assure son rôle d'instruction et d'aide à la décision au GW dans les dossiers européens, en particulier lorsque ceux-ci touchent des thématiques transversales au SPW EER et avec d'autres SPW (ARNE et TLPE) et UAP. Cette Cellule doit également permettre un dialogue structuré et permanent avec les autres acteurs concernés par l'Europe (Représentation permanente de la Belgique à l'UE et WBI notamment).

Pour répondre au besoin de **visée stratégique et de priorisation** :

- Dès l'automne 2024, mettre à jour les 5 feuilles de routes thématiques pour 2024-2029 en dialogue avec les cabinets concernés et en fonction des priorités de la DPR et de la Commission européenne.

- Systématiser l'usage du Test de criticité de façon à prioriser les dossiers, projets, comités à investir par le SPW EER et en faire un outil de dialogue avec les cabinets.

- Développer les capacités de veille et d'analyse prospective au sein de la CEI du SPW EER, de façon à intégrer au suivi des dossiers européens les tendances lourdes liées aux enjeux de transition industrielle.

Pour répondre à l'enjeu d'une **offre de services cohérente et complète du SPW EER au GW** en matière européenne :

- Systématiser l'exploitation des outils standardisés tels que les Notes de positionnement (pour le suivi des Comités de programme et du Conseil européen) et le Mapping des acteurs européens (pour le réseautage).

- Grâce à la CIE, renforcer les capacités de reporting de la Wallonie à l'Europe.

Pour renforcer la **montée des acteurs wallons** à l'Europe (financements et réseautage) :

- Pérenniser le Wallonia Contact Point (Cf: chapitre Emploi-Formation).

- Internaliser au SPW EER les missions du National Contact Point Wallonie (Cf: chapitre Recherche et Innovation,) ;

- Prévoir des réserves budgétaires et procédures d'octroi spécifiques au cofinancement wallon de projets européens stratégiques pour la Wallonie, notamment dans le domaine du digital.

Développer des **partenariats opérationnels avec les parties prenantes wallonnes** actives dans le périmètre des compétences du SPW EER, de manière à assurer un positionnement fort de la Wallonie dans les enceintes européennes.

Facteurs clés de succès

Soutien fort et à long terme du CODI sur les enjeux EU dans une logique de transversalité : Intégrer les ambitions UE du SPW EER dans les contrats d'objectifs des IG, ainsi que dans la lettre de mission du DG mandataire.

Mise en place des procédures d'échange d'informations au-delà du GTSE et de mieux répartir la charge EU sur plus d'agents du SPW EER, ce qui favoriserait une dynamique d'appropriation des enjeux EU au niveau wallon.

En fonction des nouvelles missions (cf. NCP Wallonie), internalisation de ressources et budgets actuellement allouées à d'autres structures.

Synergies balisées et organisées avec les institutions publiques partenaires (interne SPW, AdN, FOREM, WE, WBI, WAlMeetEU, …). Redéfinition des mandats et périmètres d'action des autres organisations impliquées (Pôles de compétitivité, etc.).

Bénéfices pour le(s) public(s) cible(s)

Pour les bénéficiaires et acteurs de l'écosystème du SPW EER :

- Une meilleure visibilité concernant les enjeux européens par l'anticipation des conséquences des décisions EU sur les politiques régionales ;

- Une meilleure réactivité du SPW EER aux demandes des cabinets et de la Représentation Permanente sur les sujets européens ;

- Un accès accru des acteurs wallons aux opportunités européennes : réseaux, partenariats et financements EU ;

- Un relais des préoccupations des acteurs wallons dans les enceintes EU de consultation ou décisionnelles.

CONTRÔLE & SANCTION

Le SPW EER gère une multitude de dispositifs et d'incitants au bénéfice de nombreux acteurs.

Reposant sur les législations différentes, leurs processus d'octroi et de contrôle sont disparates entraînant des difficultés de compréhension de la part des bénéficiaires augmentant, de facto, la complexité et le risque d'erreur.

Par ailleurs, force est de constater que pour un certain nombre de dispositifs le processus de sanction est inopérant voire inexistant.

Soucieux d'assurer une égalité de traitement envers tous ses bénéficiaires, le SPW EER souhaite tout d'abord harmoniser et simplifier au maximum les processus d'octroi et de contrôle en prenant comme postulat de départ le principe de confiance.

En nécessaire corollaire de ce principe originel de confiance, le SPW EER entend réhabiliter le processus de sanction, au moyen notamment de l'instauration d'amendes administratives, cela afin de lutter contre un sentiment d'impunité et de veiller au bon usage des budgets publics qui lui sont alloués.

Intégration de la sanction dans la législation et les processus

Notre ambition

Lutter contre la fraude et le sentiment d'impunité nés d'une absence de contrôle et sanction pour tous les dispositifs gérés par le SPW EER, ceci dans le cadre d'une gestion budgétaire responsable.

État de la situation / besoins et enjeux

La rédaction des textes réglementaires ne permet pas toujours de fonder légalement les différentes sanctions (récupération, retrait d'agrément ou de label, ...), voire ne prévoit pas la mise en place de procédures (ex : chèques entreprises).

Il est important de lutter contre l'absence réelle de sanction, le manque de sécurité juridique dans l'action des services de contrôle, le sentiment d'impunité et la mauvaise allocation des deniers publics qui ne participent pas au développement économique de la Wallonie.

Les procédures de contrôle, récupération et sanctions ne sont actuellement pas suffisamment définies, ce qui engendre une incertitude quant à la définition des rôles et des méthodes.

Par ailleurs, ces procédures varient en fonction des dispositifs auxquels elles correspondent ce qui complexifient la vie des bénéficiaires et des agents du SPW.

Propositions d'actions concrètes

Harmoniser et simplifier au maximum les processus de contrôle des différents dispositifs des Départements qui composent le SPW EER.

Revoir les textes législatifs :

- Associer l'ensemble des intervenants (dont l'Inspection) lors de la rédaction ou la modification des textes législatifs et y prévoir les procédures de contrôles et de sanction, ainsi que les rôles de chaque intervenant.
- Veiller à y clarifier ce qui est autorisé (ex. dépenses éligibles) et ce qui ne l'est pas.
- Renforcer les équipes (dont l'Inspection) pour permettre ce travail et la mise en œuvre de ces mesures.
- Confier l'application du processus de récupération à une équipe spécialisée en la matière, distincte des entités octroyant ou gérant les dispositifs (idéalement création d'une cellule spécifiquement dédiée en ce qui concerne la récupération des aides et l'annulation et/ou le retrait des agréments).

Facteurs clés de succès

Volonté politique de faciliter le contrôle et l'application de sanction dans un but de protection des deniers publics.

Ressources humaines suffisamment affectées à ces questions.

Implication des diverses parties intervenant dans les processus d'octroi, d'application, de gestion, de contrôle et de sanction.

Bénéfices pour le(s) public(s) cible(s)

Pour les finances régionales : maîtrise de l'usage des deniers publics et récupération des subsides indus.

Pour les bénéficiaires en règle et en défaut :

- Des règles et procédures claires facilitent le respect de la législation ;
- Un contrôle présent, efficace et intégré participe à la prévention des irrégularités et fraudes.

Pour les agents du SPW EER et singulièrement les agents en charge du contrôle et de la sanction, cela contribue à l'amélioration de l'image de l'administration et à la motivation des agents des services de contrôles.

Instauration des amendes administratives autonomes

Notre ambition

Instaurer des amendes administratives autonomes dans certaines matières afin de lutter plus efficacement contre le non-respect des législations en charge du SPW EER.

État de la situation / besoins et enjeux

Deux types de sanctions existent :

- Répressives: poursuites pénales auprès des juridictions compétentes et amendes administratives;
- Administratives: récupérations d'indu, retrait ou suppression d'agréments, etc....

Soit le fait délictueux constitue une infraction pénale et est sanctionné comme tel par les Cours et Tribunaux (ou le cas échéant par une amende administrative), soit par une amende administrative uniquement, ce qui est appelé « amende administrative autonome ».

Néanmoins, deux problématiques sont constatées :

- Des manquements constatés sont impunis ;
- Certaines infractions doivent être dépénalisées.

En effet, actuellement, il est constaté de nombreux manquements à certaines législations de la compétence du SPW EER, mais qui ne trouvent aucune conséquence.

La mise en place d'amendes administratives autonomes supplémentaires pour les sanctionner constituerait un levier d'action afin que les directions fonctionnelles puissent mieux lutter contre le non-respect des textes.

Certaines infractions sont actuellement punissables pénalement uniquement ou le cas échéant, par une amende. Toutefois, vu l'engorgement du pénal ou la gravité moindre de certaines infractions, une sanction en amende administrative autonome serait plus adaptée, efficace et rapide.

Or, l'existence et l'application réelle de sanctions en cas d'infraction est un pendant indispensable à l'érection du principe de confiance comme fondement des relations entre le SPW EER et ses bénéficiaires. .

Propositions d'actions concrètes

Modifier les textes légaux relatifs aux matières pour lesquelles les manquements doivent être érigés en infractions punissables par des amendes administratives autonomes.

Proposer un projet de décret modificatif de ces différentes législations.

Facteurs clés de succès

L'existence du service des amendes administratives (AA), actif depuis juillet 2019.

Ce service des AA a maintenant acquis une certaine expérience et jurisprudence en matière de procédure et de traitement d'amendes administratives et d'amendes administratives autonomes.

Le service des amendes administratives est un service impartial, à l'instar du tribunal pénal.

Il est actuellement en charge de la rédaction du projet de décret modificatif des différentes législations contrôlées par le département de l'inspection économique et sociale.

Bénéfices pour le(s) public(s) cible(s)

Pour les bénéficiaires sanctionnables, les bénéficiaires qui ne doivent pas être sanctionnés et les directions fonctionnelles, en cas de contrôle et de constat d'une infraction, l'administré (contrevenant auteur de l'infraction) est certain que la procédure de sanction sera une procédure :

- Impartiale ;
- Harmonisée ;
- Soumise à des délais stricts ;
- Respectueuse des droits de la défense ;
- Susceptible de recours devant les tribunaux ordinaires.

SYNTHÈSE

Une ambition

Être moteur

de la

transition

de la

Wallonie

Des fondations solides

*La **Vision 2030** du Service Public de Wallonie.*

*Les **résultats de politiques** régionales passées ou encore en cours*

*Le **Plan de relance** de la Wallonie*

*Le **Mémorandum (transversal) 2024** du Service Public de Wallonie.*

Des engagements forts

*Être une **force de propositions** et de conseils impartiale, constructive et résolument orientée solution.*

*Être une **force loyale d'exécution** et de mise en œuvre.*

*Renforcer notre **approche partenariale** et adopter **le principe de confiance** comme postulat de départ de nos relations avec nos partenaires.*

*Placer l'**usager** au cœur de notre approche.*

***Mobiliser les équipes** et faire de chaque agent du SPW EER un acteur de la transition.*

*Mettre en place une organisation et une gouvernance qui nous permettent de soutenir efficacement les politiques régionales et d'exercer nos missions avec **efficacité et efficience.***

*Doter le SPW Économie, Emploi, Recherche d'une **stratégie digitale** ambitieuse.*

Des actions ciblées

Dans les pages qui précèdent, toutes nos ambitions et les propositions qui en découlent ont été présentées en se référant, assez classiquement, aux différentes compétences du SPW EER. Pour cette synthèse, nous vous proposons une grille de lecture différente, axée sur les motivations et les nécessités d'agir.

Nous avons ainsi identifié **cinq catégories d'actions** :

Simplifier, clarifier et réformer

Créer

Pérenniser, développer et amplifier

Digitaliser

Anticiper

Simplifier, clarifier et réformer

Pour de nombreux dispositifs et mesures, les législations sont obsolètes, peu lisibles, trop complexes ou plus assez adaptées au contexte actuel et aux nouveaux enjeux.

D'autres sont soumis à des contraintes européennes, doivent être adaptés à des recommandations ou doivent s'inscrire dans une meilleure maîtrise budgétaire.

C'est pourquoi **nous émettons les propositions** suivantes :

- *Entreprendre une révision de la réglementation relative au développement des **parcs d'activité économique en Wallonie.***
- *Évaluer le dispositif **chèques-entreprises** en vue de mener une réforme visant l'optimisation tant sur le plan de la pertinence des aides que de l'efficience du dispositif.*
- *Moderniser la législation sur les **baux commerciaux** afin de répondre aux besoins actuels des bailleurs et des preneurs.*
- *Réviser complètement la réglementation et les procédures applicables en matière de **licences d'armes**, de matériel militaire et de biens à double usage.*
- *Proposer une redéfinition des activités éligibles des **IDESS**, visant à répondre de manière plus efficace aux besoins évolutifs du public précarisé et des IDESS.*
- *Renforcer l'articulation entre les différentes **missions du système de formation et d'emploi** afin d'en assurer la cohérence et l'efficience.*
- *Revoir les textes réglementaires cadrant le dispositif **SESAM** afin de répondre aux besoins actuels des bénéficiaires.*
- *Réformer et améliorer les textes légaux et réglementaires de la **migration économique** en Wallonie.*

Simplifier, clarifier et réformer

*Relancer la réforme des **incitants à la formation** des travailleurs et digitaliser les dispositifs.*

*Analyser **l'impact** de l'ensemble des **dispositifs d'aides à la recherche** pour optimiser la pertinence des aides et l'efficience des dispositifs régionaux et internationaux.*

*Adapter la **réglementation « Recherche »** aux évolutions des enjeux politiques et internationaux et mieux répondre aux attentes des bénéficiaires en matière de simplification et de digitalisation des procédures.*

*Positionner les **Pôles de compétitivité** comme des acteurs clés de la mise en œuvre des politiques wallonnes.*

*Internaliser les missions du **National Contact Point Wallonie** au sein du SPW EER pour optimiser l'accompagnement des acteurs de la recherche et de l'innovation à l'international.*

*Lutter contre la fraude et le sentiment d'impunité nés d'une absence de **contrôle** et de **sanction** pour tous les dispositifs gérés par le SPW EER, ceci dans le cadre d'une gestion budgétaire responsable.*

Créer

Il existe des besoins avérés et reconnus mais pour lesquels les dispositifs actuels sont inexistants ou insuffisants.

Dès lors, **nous proposons les actions** suivantes :

- *Introduire dans la réglementation wallonne un dispositif concernant la **Protection de l'Indication Géographique** des produits artisanaux et industriels.*

- *Créer un dispositif de chèques-entreprises spécifique « **Économie sociale** », en réformant le cadre juridique des aides à l'économie sociale.*

- *Mettre en place des opérations de **massification des centres de recherche agréés** autour de thématiques porteuses pour la Wallonie.*

- *Évaluer les modalités **d'un processus d'octroi simplifié** et accéléré pour la mise en place de **projets de recherche, développement et innovation** ou de faisabilité de faibles montants.*

- *Mettre en place un cadre réglementaire relatif à l'octroi et au contrôle des subventions facultatives **Digital Wallonia**.*

- *Instaurer des **amendes administratives autonomes** dans certaines matières afin de lutter plus efficacement contre le non-respect des législations en charge du SPW EER.*

Pérenniser, développer et amplifier

Des dispositifs existants ont démontré leur plus-value pour les bénéficiaires et la Wallonie. Toutefois, pour un certain nombre, ils sont tributaires de plans venant à échéance à court ou moyen terme.

Il est dès lors proposé de pérenniser ou développer **les dispositifs qui nous semblent être les plus porteurs**, à savoir :

- *Investir dans la promotion des métiers porteurs d'emploi et la sensibilisation aux **STEAM** et au numérique.*
- *Mettre en place un dispositif d'agrément et de subventionnement valorisant et développant les **Comptoirs des Ressources Créatives.***
- *Pérenniser le **Wallonia Contact Point emploi formation** et renforcer son rôle de catalyseur des opportunités, des contacts et des potentiels partenariats au bénéfice des acteurs du paysage.*
- *Renforcer l'employabilité des adultes peu scolarisés en Wallonie par un accompagnement psychosocial adapté, la mise en place de partenariats structurels et le déploiement d'un label qualité pour les **CISP**.*
- *Renforcer le dispositif « formation des demandeurs d'emploi **bénéficiaires des CPAS** ».*
- *Oser le **numérique pour tous (PIN)** afin que personne ne soit laissé au bord du chemin.*
- *Pérenniser et renforcer le dispositif « **École numérique** ».*
- *Renforcer la mise en œuvre de la **S3: Stratégie de spécialisation intelligente** via des transversalités internes et externes, développer le monitoring et préparer la prochaine S3 (post-2027).*
- *Positionner le SPW EER comme acteur-clé dans le domaine de **l'économie circulaire (Circular Wallonia).***
- *Adopter une véritable politique de renforcement de la **sécurité économique** en Wallonie.*

Digitaliser

Le « Only once » fait partie des principales attentes de nos usagers en matière de transformation digitale de nos processus et de nos dispositifs.

C'est pourquoi, dans le cadre de notre vision « Data Centric », **nous avons trois ambitions fortes :**

- *Poursuivre le déploiement de la banque de données liée au **Passeport Entreprise** comme colonne vertébrale de notre approche « Data Centric. ». Élargir l'utilisation du Passeport Entreprise aux autres dispositifs d'aides aux entreprises.*

- *Poursuivre le développement de la **banque de données « Entreprises »** pour en faire un pilier central de l'approche « Data Centric » au profit des entreprises wallonnes.*

- *Mettre en place une procédure **Fast-Track** visant à faciliter et simplifier les démarches administratives des projets d'entreprises considérés comme stratégiques pour la Wallonie.*

Anticiper

Pour répondre aux mieux aux besoins du terrain et aux enjeux de la Wallonie, nous considérons qu'il convient de faire preuve de proactivité et d'anticiper les actions à mener.

En vue de **relever les défis futurs, nous souhaitons** dès lors :

- *Doter la Wallonie, via le SPW EER, d'un outil de **gestion prospective** et d'aide à la décision concernant les espaces affectés aux activités économiques.*

- *Définir et piloter une nouvelle stratégie ambitieuse en matière **d'économie Sociale**.*

- *Adapter durablement et efficacement l'offre de formation des demandeurs d'emploi et des travailleurs en anticipant de façon concertée les **besoins en compétences des entreprises**.*

- *Être l'acteur-clé de la politique de double **transition industrielle.***

- *Positionner le SPW EER dans ses matières comme acteur central de la **Wallonie en Europe** et de l'**Europe en Wallonie.***

CONCLUSION

Par ce mémorandum, les équipes du SPW Économie, Emploi, Recherche émettent une série de propositions concrètes et ambitieuses pour la législature 2024-2029.

Ces propositions se veulent impartiales et neutres de toute considération politique ou philosophique.

Elles reposent sur notre connaissance des enjeux et défis de la Wallonie ainsi que de nos écosystèmes.

Elles ont été discutées par diverses parties prenantes afin de nous assurer qu'elles répondaient aux besoins de nos bénéficiaires.

En tant que Services du Gouvernement, dès le lendemain des élections, nous serons à la disposition des négociateurs de la future Déclaration de politique régionale pour en discuter avec eux et pour les accompagner dans la rédaction des parties de la DPR 2024-2029, en lien avec nos domaines de compétences, issues de la négociation entre membres de la majorité.

Ensuite, en collaboration avec nos collègues du SPW et des UAP, et en coopération avec les partenaires économiques, environnementaux et sociaux, nous serons aux côtés du Gouvernement wallon pour la mise en œuvre des projets contenus dans la déclaration de politique régionale 2024-2029.

C'est ensemble que nous réussirons la transition de la Wallonie.

GLOSSAIRE

ADCV	Agence de développement centres-villes
AdN	Agence du numérique
AGW	Arrêté du Gouvernement wallon
AMEF	Analyse du marché de l'emploi et de la formation (service du FOREM)
APEFE	Association pour le promotion de l'éducation et de la formation à l'étranger
ARNE	Agriculture, Ressources naturelles, Environnement
AWAC	Agence wallonne air climat
AWEX	Agence wallone à l'exportation
CDI	Contrat à durée indéterminée
CEI	Centre d'entreprise et d'innovation
CESE-W	Conseil économique, social et environnemental de Wallonie
CISP	Centre d'insertion socioprofessionnelle
COMES	Comission consultative et d'agrément des entreprises d'économie sociale
CPAS	Centre public d'action sociale
CRA	Centre de recherche agréé
CRC	Comptoir des ressources créatives
CW	Circular Wallonia
CWES	Conseil wallon de l'économie sociale
DPR	Déclaration de politique générale
DW	Digital Wallonia
EER	Économie, Emploi, Recherche
EPN	Espace public numérique
FOREM	Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi
GT	Groupe de travail
GW	Gouvernement wallon
IAS	Intérieur, Action sociale
IDESS	Initiatives de développement de l'emploi dans le secteur des services de proximité à finalité sociale
IFAPME	Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises

IGP	Indication géographique protégée
IIS	Initiative d'innovation stratégique
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
MIDAS	Micro information and development assistance system
MP	Ministre-Pésident
NCP	National contact point
NEET	Not educated, employed and trained
PAE	Parc d'activité économique
PAP	Plan d'action prioritaire
PEB	Performance énergétique des bâtiments
PIN	Plan d'inclusion numérique
PRW	Plan de relance de la Wallonie
RDI	Recherche, développement et innovation
RGPD	Règlement général sur la protection des données
S3	Statégie de spécialisation intelligente (Smart specialization strategy)
SAACE	Structure d'accompagnement à l'autocréation d'emploi
SAR	Site à réaménager
SDT	Schéma de développement territorial
SESAM	Soutien à l'emploi dans les secteurs d'activité marchands
SG	Secrétariat général
SPF	Service public fédéral
SPOC	Single point of contact
SPW	Service public de Wallonie
STEAM	Sciences, Technique, Ingéniérie, Arts, Mathématiques
TLPE	Territoire, Logement, Patrimoine, Énergie
UE	Union européenne
WBI	Wallonie Bruxelles International
WCP	Wallonia contact point
WE	Wallonie Entreprendre

CONTACT

Pour contacter les différentes directions du **SPW Economie, Emploi, Recherche**, notre cellule communication est à votre disposition, n'hésitez pas à les solliciter :

Louise LECLERE
Direction fonctionnelle et d'appui
Boulevard Cauchy, 43
5000 Namur
louise.leclere@spw.wallonie.be

Emily COUTURIER
Direction fonctionnelle et d'appui
Boulevard Cauchy, 43
5000 Namur
emily.couturier@spw.wallonie.be

SERVICE PUBLIC DE WALLONIE
Économie, Emploi, Recherche
Boulevard Cauchy, 43-45
5000 Namur

Editeur responsable : Lionel Bonjean, Directeur général, Blvd Cauchy, 43-45 - 5000 Namur